

ÉPITRE

DE

SAINT PAUL AUX PHILIPPIENS

PRÉFACE

§ I. — DÉTAILS SUR LA VILLE DE PHILIPPES. — L'ÉGLISE OU COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE PHILIPPES AVAIT ÉTÉ FONDÉE PAR SAINT PAUL. — RELATIONS AFFECTUEUSES ENTRE L'APÔTRE ET LES DISCIPLES DE PHILIPPES.

I. Placée sur les confins de la Thrace et de la Macédoine proprement dite (1), entre le Nestus et le Strymon (2), Philippes avait d'abord porté le nom de Crénides (3), puis celui de Datos (4), jusqu'à ce que Philippe, père d'Alexandre, l'ayant emportée d'assaut, la choisit, à cause de sa position avantageuse, pour en faire une ville forte de frontière, devant servir de barrière contre les incursions de ses terribles voisins les Thraces, et lui donna son nom (5). Un autre motif avait donné à ce bourg une haute

(1) Voir *Bibel Atlas in acht Blättern*, par le Dr Th. Menke, Gotha, 1868, tab. V. *Voyages de saint Paul*; *Carte des voyages de saint Paul*, par Kiepert, de Berlin, à la fin de l'ouvrage sur Saint Paul par M. Renan, 1869. La position que cette ville doit d'être classée tantôt comme ville de Thrace (Appien, *Civil.*, IV, 43; Plin., IV, 43), et tantôt comme ville de Macédoine (Pausan., l. VI, ch. iv, t. II, p. 431, éd. Teubn. Ptolém., l. III, chap. XIII, § 9, éd. Nobbe, chez Tauchnitz. Strab., éd. Casaub., p. 330, fragm. 32.)

(2) « Inter flumen Neston et Strymona, Philippi. » Pompon. Mel., lib. II, cap. II. Le premier de ces fleuves séparait la Thrace de la Macédoine. Strab., 331, éd. Casaub., t. II, p. 464, Teubn.

(3) Ce mot grec, qui signifie « sources », indique qu'il y en avait beaucoup dans le voisinage. Strab., *ubi supr.* App., *Civil.*, IV, 105.

(4) Appien, qui, au passage précité, nous donne ce détail, n'indique rien qui puisse nous mettre sur la trace de l'origine et de la signification de ce mot.

(5) Diod. de Sic., lib. XVI, cap. III. Pausan. et App., aux passages déjà cités. C'est peut-être pour ce motif que le premier de ces deux auteurs appelle Philippes la plus récente des villes de la Macédoine. C'est vers l'an 358 av. J.-C. qu'elle passa au pouvoir de Philippe.

importance aux yeux du roi Philippe : il y avait dans le voisinage d'importantes mines d'or (1), et l'amour de Philippe pour ce métal était chose connue dans l'antiquité (2). Sous les Romains, cette ville faisait partie de la « prima regio » de la province de Macédoine (3), qui avait pour capitale Amphipolis, dont il est souvent question dans les *Olynthiennes* et autres discours de Démosthènes. C'est dans la riche plaine dont la partie la plus basse est occupée par un lac et des marécages, et qui communique par derrière les monts du Pangée avec le bassin du Strymon (4), que fut livrée, l'an 42 avant Jésus-Christ, entre Octavien et Antoine d'une part, et Brutus et Cassius de l'autre, la fameuse bataille de Philippes, qui décida du sort de la république romaine (5). Octavien, qui plus tard s'appela Auguste, la repeupla, l'éleva au rang de colonie romaine (6) et lui conféra le *jus Italicum* (7). La prospérité qu'elle avait due d'abord au travail productif de ses mines (8), s'accrut par suite de la grande célébrité que lui procura la fameuse bataille livrée près de ses murs. Ce qui ne contribuait pas médiocrement à cette prospérité, c'était le voisinage du port de Néapolis (9), très-fréquenté par les navigateurs venant d'Asie (10). Il ne reste plus aujourd'hui de l'ancienne ville de Philippes que des ruines et un pauvre village, qui n'a de la ville d'autrefois que le nom de Filibedjick (11).

II. L'Église de Philippes est la première que le grand Apôtre fonda sur le continent européen. Ce fut pendant son second voyage. Saint Paul, se trouvant à Troade, se décida, à la suite d'une vision qu'il avait eue la nuit, de passer d'Asie en Macédoine. Il prit donc la mer à Troade, en compagnie de saint Timothée, de saint Luc et de Silas ou Silvanus ; il

(1) App., *Civ.*, IV, 106. Plin., XXXVII, 57, éd. Teubn. Strab., p. 331, Casaub., t. II, p. 464, éd. Teubn. Justin., VIII, 3, p. 57, éd. Teubn.

(2) On sait que Démosthènes ne lui a pas ménagé ce reproche. Voy. aussi Pline, XXXIII, 50.

(3) « Deinde in quatuor regiones dividi Macedoniam : unam fore et primam partem quod agri inter Strymonem et Nessum amnem sit », etc. Tit. Liv., XLV, 29, Teubn.

(4) Renan, *Saint Paul*, 1869, p. 140. Comp. Dio Cass., XLVII, 35, Teubn. Strab., II, p. 467.

(5) « Philippicis campis, Urbis, imperii, generis humani fata commissa sunt. » Flor., II, iv, 2, p. 84, éd. Teubn. Plin., VII, xlvi, 147 ; XXXII, xii, 39. Dio Cass., XLVII, 35 ; XLVIII, 30. Tacit., *Annal.*, IV, 35. *Hist.*, I, 50 ; II, 38. Tit.-Liv., *Epitom.*, CXXIV. Virg., *Georg.*, 489-497. Horat., *Od.*, lib. II, 9-10. *Ep.*, lib. II, ii, 47-49. On voit encore un arc appelé *Kiémer*, qui pourrait très-bien avoir été élevé en souvenir de la bataille. Voy. Heuzey, *Miss. de Macéd.* ; p. 118 et suiv., et Renan, *Saint Paul*, p. 145.

(6) Plin., IV, 42. Dio Cass., LI, 4. Act., xvi, 12.

(7) « Colonia Philippensis juris Italici est. » *Digest.*, VIII, 8. « In provincia Macedonia, Dyracheni... Philippenses... juris Italici sunt. » Ulp., ap. Steg. Momoyne, *Var. sacr.*, t. II, p. 64. Voy. Beelen, *Prolegg. in Ep. ad Philipp.* Le droit qui consistait principalement dans l'exemption d'impôts dont jouissaient les propriétés foncières des colonies auxquelles il était accordé ; il conférait aussi certains autres droits secondaires de cité, mais nullement le titre de citoyen romain et les privilèges attachés à ce titre. Voy. Dezobry, aux mots *Colonie*, *Cité*, etc.

(8) Voy. pl. h., note (4).

(9) Voir les cartes géograph. citées pag. précéd., note (4).

(10) Pline, IV, 42. Strab., p. 330, Cas., fragm. 32. App., IV, 106. Dio Cass., XLVII, 35. Ptolem., lib. III, cap. XIII, § 9, éd. Nobbe. Act., xvi, 11, 12.

(11) Cousinery, *Voy. dans la Macédoine*, Paris, 1831, II, ch. x. Clarke, *Travels*, etc., VIII, pp. 36 et suiv. Heuzey, *Miss. de Macéd.*, 1^{re} partie, p. 33 et suiv. Perrot, *Revue archéol.* 1860, pp. 45 et suiv. Winer, *Bibl. RW.* Calmet, *Dict. de l'Écr. S.*

débarqua à Néapolis, d'où il se dirigea vers Philppes (1). Arrivé dans cette ville, il entra aussitôt en relations avec quelques habitants, des Juifs probablement. Ceux-ci ne devaient pas être très-nombreux à Philppes : car il n'y avait pas de synagogue ; ce qui a lieu de nous étonner : cette ville avait un commerce assez important pour y attirer les Juifs. Quoi qu'il en soit, le zèle de saint Paul ne pouvait rester inactif : il attendit le jour du sabbat, et, ce jour étant arrivé, il se rendit au bord de la rivière, où il y avait pour l'usage des Juifs une προσευχή ou oratoire (2). Là, accompagné de ceux que nous avons nommés plus haut, il commença à prêcher l'Évangile aux quelques femmes qu'ils rencontrèrent. Une d'elles, surnommée la Lydienne, parce qu'elle était de Thyatire et qu'elle faisait le commerce d'un des principaux produits de l'industrie lydienne, la pourpre (3), fut touchée de la grâce : elle se fit baptiser avec toute sa maison, et elle obtint, à force d'instances, des quatre missionnaires, qu'ils demeuraient chez elle (4). Ce fut le commencement de l'Église de Philppes. L'œuvre de l'Évangile y faisait de rapides progrès ; elle ne rencontra d'abord aucune opposition, mais le fait de la jeune fille possédée du démon et guérie par saint Paul changea cet état de choses. Saint Paul et Silas, accusés de propagande religieuse, furent jetés en prison. Là, à la suite d'un violent tremblement de terre, toutes les portes s'ouvrirent, et les chaînes des fidèles apôtres de Jésus-Christ tombèrent d'elles-mêmes. Le geôlier se convertit ; il reçut le baptême, lui et toute sa maison, et les deux prisonniers furent le lendemain congédiés honorablement (5). Saint Paul revint dans cette ville à l'époque de son troisième voyage, et y célébra même la fête de Pâques (6). L'œuvre commencée avait grandi, la semence évangélique avait porté d'heureux fruits ; et, en quittant pour toujours cette ville, bien qu'il ait nourri plus tard l'espoir d'y revenir (7), l'Apôtre y laissait une communauté chrétienne florissante et bien organisée (8).

(1) Act., xvi, 8-12. Troade, ville et port de Mysie en Asie, bâtie sur un emplacement appelé Sigée (Strab., p. 604, Cas., XIV, 47, Teubn.), porta d'abord le nom d'Antigonia, du nom du roi Antigone, son fondateur (Pline, V, 33), et reçut depuis de Lysimachus le nom d'Alexandria Troas, en l'honneur d'Alexandre. (Strab., p. 593, Cas., XIV, 26, Teubn.) Par une vanité ridicule, les habitants soutenaient que leur ville n'était autre que celle de Troie, si célèbre par les chants d'Homère. (Strab., p. cit., XIV, 25.) Elle est désignée par les auteurs tantôt sous ces deux noms, tantôt sous l'un ou l'autre. (Ptolem., V, II, § 4 ; VIII, xvii, § 9. Pline, V, 33 ; XXXVI, 16, Teubn. Strab. Act., aux passages cités). Elle fut élevée plus tard au rang de colonie romaine. (Strab., *loc. cit.* Pline, V, 33.) Il n'en reste que des ruines. L'endroit porte aujourd'hui le nom de Eski-Stamboul. Olivier, *Voyage*, etc., II, ch. III. Winer, *B. R. W.* Texier, *Asie min.*, pp. 194 et suiv.

(2) Act., xvi, 13. On aimait à établir ces oratoires près de la mer ou des rivières, afin d'avoir des facilités pour les ablutions. Jos., *Ant.*, XIV, x, 23, t. I, p. 174, éd. Haverc. Philon, in *Flaccum*, § 14, t. II, p. 533, éd. Mangey. Tertull., *de Jejun.*, cap. xvi. Mais cela n'empêchait pas d'en élever dans l'intérieur même des villes. Il y en avait plusieurs à Rome. Philon, t. II, pp. 168, 282, 568, éd. Mangey. Juvén., III, 281, éd. Jouvenc.

(3) « Inficere lanas Sardibus Lydi (invenerunt). » Plin., VII, 196. Voy. Strab., XIII, IV, 14, t. III, p. 884, Teubn. Valer. Flacc., 368-369. Élien, *Anim.*, IV, 45. Claud., *Proserp.*, I, 276.

(4) Act., xvi, 13-15.

(5) Ibid., 16-39.

(6) Ibid., xx, 6.

(7) Phil., II, 24.

(8) Ibid., I, 1. On a cherché, mais à tort, au moyen de ce γ., à attaquer l'authenticité de cette épître, ainsi que nous le dirons tout à l'heure.

Théodoret (1) semble croire que saint Paul confia, après son départ, le soin de cette Église à Épaphrodite, qui en aurait été évêque. Mais il n'y a rien de certain. On n'est pas même d'accord si Épaphrodite de l'Épître aux Philippiens et Épaphras de celle aux Colossiens (2) sont deux noms d'un même personnage ou bien le nom de deux personnages différents (3). Nous reviendrons sur cette question dans notre commentaire sur les Épîtres aux Philippiens et aux Colossiens.

III. Avec aucune autre Église saint Paul n'a entretenu des relations aussi intimes et aussi durables qu'avec celle de Philippes. Il n'y a pas eu de ces nuages qui malheureusement vinrent à s'élever entre l'Apôtre et les Églises qu'il avait fondées à Corinthe et dans la Galatie. L'autorité apostolique de saint Paul ne fut jamais en péril au sein de cette Église ; elle n'y devint jamais un sujet de graves et dangereuses contestations. Partout nous voyons les fidèles de Philippes empressés à révérer leur cher apôtre et à lui témoigner les marques les plus sincères d'une vive et profonde affection ; partout nous voyons saint Paul, le cœur ému des témoignages de leur affection filiale, assurer les Philippiens de tout son amour et de sa vive gratitude. Ils avaient en effet, au moyen d'une collecte, fourni à ses besoins matériels, à Thessalonique d'abord, puis à Corinthe (4). Ces témoignages d'affection de la part de ses chers Philippiens (5) devaient nécessairement attacher de plus en plus saint Paul à cette Église. Aussi s'arrêtait-il souvent à Philippes dans le cours de ses voyages à travers la Macédoine (6). La grande distance qui séparait Philippes de Rome, la captivité de l'Apôtre (7), les peines et les épreuves mêmes des Philippiens (8), ne purent mettre fin aux témoignages de leur profond amour pour saint Paul : car ce fut un nouvel acte de charité de leur part qui donna naissance à notre épître.

§ II. — OCCASION ET BUT DE CETTE ÉPÎTRE.

I. Sortis des circonstances critiques qu'ils avaient dû traverser, les Philippiens s'étaient souvenus de leur apôtre bien-aimé. Après avoir fait entre eux une nouvelle collecte, ils la lui avaient fait parvenir par un des personnages principaux de leur Église, Épaphrodite, que l'Apôtre appelle

(1) « Beatum enim Epaphroditum, cui eorum animarum erat cura credita, » etc. In Ep. ad Phil. argum. Et : « Aperte docuit [Paulus] episcopale munus ipsi fuisse creditum. »

(2) Col., 1, 7 ; iv, 12. Philem., 23. Théodoret cite à l'appui II, 25, où Épaphrodite est appelé apôtre.

(3) Voy. Winer, *Bibl. R.W.* Calmet, *Dict. de la Bible*, éd. Migne. Le nom d'Épaphras est vraisemblablement une forme abrégée de celui d'Épaphroditus. Comp. Tacit., *Annal.*, XV, 55. Sueton., *Domit.*, xiv. Joseph, *Vita*, § 76, t. II, p. 39, éd. Haverc.

(4) Phil., iv, 14-19, II Cor., xi, 8, 9.

(5) Comp. Phil., iv, 15, où il emploie le mot « Philippenses », qui équivaut ici à cette expression pleine de tendresse : « mes chers Philippiens. » Voy. II Cor., vi, 11.

(6) Cela ressort clairement de ce que dit S. Luc, Act., xx, 1-7.

(7) Cette lettre fut écrite de Rome par l'Apôtre durant sa première captivité, ainsi que nous le montrons au § 4 de cette préface.

(8) Phil., II, 29, 30 ; iv, 10.

son coopérateur et son compagnon d'armes (1). Pendant qu'à Rome il se faisait auprès de saint Paul l'interprète des sentiments de respect et d'affection des Philippiens pour lui, Épaphrodite tomba malade, et si malade que l'Apôtre eut un instant la crainte de le voir mourir. Cette triste nouvelle était parvenue aux oreilles des Philippiens, qui en furent fort affligés. L'affection qui unissait Épaphrodite à l'Église de Philippes était si profonde, que celui-ci fut on ne peut plus affligé de l'affliction des Philippiens. Il avait donc un désir extrême de les revoir et de les consoler par sa présence. Malgré le vide que ce départ allait lui faire, saint Paul n'hésita pas un instant à se séparer de son cher Épaphrodite et à le renvoyer aux Philippiens. Il le chargea en même temps de cette épître, composée, ainsi que nous l'apprend saint Paul lui-même, à l'occasion du départ d'Épaphrodite de Rome. Il tardait à celui-ci de se retrouver au milieu de l'Église de Philippes, qui l'avait envoyé auprès de l'Apôtre pour lui porter, avec le produit d'une nouvelle collecte, la nouvelle expression d'une reconnaissance qui ne s'était jamais démentie (2).

II. Avec de saints personnages comme Épaphrodite et surtout saint Paul, vase d'élection, une entrevue ne pouvait se borner à donner et à recevoir (3) des secours temporels. Après les préambules nécessaires, les renseignements demandés et donnés sur l'état de l'Église de Philippes durent nécessairement faire tous les frais du premier entretien et de ceux qui le suivirent. La présente épître a dû se ressentir de ces renseignements. On peut la considérer comme étant un écho des nombreuses conversations entre Paul et Épaphrodite sur cette chère Église, qu'ils aimaient tant et qui les payait d'un si juste retour. On voit donc par cette épître que l'Église de Philippes était dans un état très-satisfaisant. Ses membres avaient souffert pour la foi, mais ils avaient montré au milieu de leurs épreuves une grande constance ; ils déployaient pour la propagation de l'Évangile un zèle qui ne pouvait que fournir un gage bien consolant pour l'avenir (4). Il n'y avait donc en général aucun reproche grave à leur faire. Quelques membres de cette Église laissaient cependant à désirer sous le rapport de la concorde et de l'union. Des zéloteurs judaïsans, qui cherchaient partout à entraver ou à détruire le bien que saint Paul faisait parmi les gentils, cherchaient à semer la division parmi les fidèles de Philippes (5). Il ne paraît pas cependant qu'ils aient eu grand succès dans cette Église (6).

Le but de cette épître ressort clairement de tout cela. Saint Paul écrit aux Philippiens pour les remercier de ce qu'ils ont fait afin d'adoucir sa position, pour rendre grâces à Dieu de l'état prospère de leur Église, pour

(1) Phil., II, 25 ; IV, 18.

(2) Phil., II, 26-28.

(3) « In ratione dati et accepti. » Phil., IV, 15.

(4) Phil., I, 9-11, 27-30.

(5) Ibid., II, 2-4 ; IV, 2. Pour les judaïsans, voir III, 2-9.

(6) En effet, l'Apôtre manifeste plutôt des craintes qu'il ne fait des réprimandes. Comp. Rom., XVI, 17-19, et les Ép. aux Corinthiens et aux Galates. S. Chrys. (*in Ep. ad Phil. argum.*, n. 2), avait déjà fait la remarque. « Omnia ad eos non reprehensionis, sed suasionis modo esse scripta. » L'Apôtre n'avait donc en somme aucune inquiétude grave au sujet de l'état intérieur de l'Église de Philippes.

affirmer une fois de plus les touchantes relations qui existaient entre lui et les Philippiens, et enfin pour leur faire les recommandations que les renseignements recueillis de la bouche d'Épaphrodite avaient rendus nécessaires.

§ III. — AUTHENTICITÉ DE L'ÉPÎTRE AUX PHILIPPIENS. — SON UNITÉ.

I. L'authenticité de notre épître n'a jamais fait dans l'antiquité l'objet d'un doute. Aussi Eusèbe (1) la comprend-il sous la dénomination générale des Épîtres de saint Paul, qu'il met toutes sans exception dans la catégorie des ὁμολογούμενα. En effet, la Tradition est unanime à reconnaître cette épître comme étant de saint Paul, soit en la citant nommément (2), soit en y faisant allusion comme à une œuvre de l'Apôtre (3), soit en la regardant comme un écrit inspiré, provenant par conséquent de celui auquel il était universellement attribué (4). Les hérétiques eux-mêmes sont aussi les témoins de cette tradition constante en faveur de notre épître (5). Il est donc inutile de nous arrêter plus longtemps sur ce sujet. A cette preuve extrinsèque, qui est ici la principale, nous pouvons en ajouter une autre qui est intrinsèque (6) : elle se tire de différentes considérations sur ce qu'on appelle les caractères internes d'un écrit. Soit donc que l'on examine le style de l'épître, sa phraséologie, ou les idées et les sentiments qu'elle exprime, on la trouve dans une harmonie parfaite avec toutes les autres épîtres de notre grand Apôtre : il ne saurait donc y avoir en cette matière le moindre doute aux yeux d'un critique éclairé et impartial. L'authenticité de notre épître a cependant été fortement attaquée, avec un grand renfort d'arguties, par le célèbre hypercritique Baur, d'abord dans quelques articles insérés dans des revues théologiques allemandes, et notamment dans les deux éditions de son ouvrage sur la vie et les œuvres de saint Paul (7). Au lieu de s'attaquer, comme il aurait

(1) *Hist. Eccl.*, lib. III, cap. xxv.

(2) S. Polycarpe, *Ép. aux Philippiens*, chap. III, xi. S. Irén., *Adv. hæres.*, lib. IV, cap. xviii, § 4; lib. V, cap. xiii, § 3. Clém. d'Alex., *Strom.*, lib. IV, p. 514, éd. Sylb. Tertull., *de Resurrect. carn.*, cap. xxiii; *ibid.*, cap. xlvii. Les canons de Muratori, de S. Athanase, ép. XXXIX, de la *Synopsis*, attribuée aussi au même saint; les 59^e et 60^e canons du Conc. de Laodicée (364), le 47^e du III^e Conc. de Carthage (394), et enfin celui du Pape Gélase (492). On peut aussi ajouter Philastrius, *de Hæres.*, cap. LVII.

(3) Clém. d'Alex., *Pædag.*, lib. I, p. 107. *Stromat.*, lib. IV, p. 573. Origène, *passim*.

(4) S. Clém. de Rome, ép. I, cap. xvi. S. Ign. d'Ant., *ad Rom.*, cap. vi; *ad Philad.*, cap. viii. S. Polyc., *ad Phil.*, capp. II, ix. *Ép. à Diognète* (Œuvres de S. Justin., p. 497). S. Théoph., *ad Autolyc.*, lib. II, p. 114. Voy. aussi un témoignage du même saint dans S. Jér., *ad Algas.*, ép. CXXI, quæst. vi, t. I, p. 867, éd. Vallars. in-4^o.

(5) Marcion (ap. S. Epiphân., *Hæres.*, XLII). Théodotus (extraits de ses Œuvres à la suite de celles de Clém. d'Alex.), capp. xix, xxxv. Cassien (Clém. d'Alex., *Strom.*, lib. III, p. 466). Voy. aussi *Philosophoumena*, lib. V, p. 206; lib. X, p. 510, éd. Duncker.

(6) Quelle que soit la valeur de cette preuve, elle ne doit venir qu'en second lieu. Celle qui se tire des témoignages de la Tradition doit toujours, aux yeux d'une critique sage, tenir le premier rang.

(7) *Paulus der Ap. J. C.*, chap. v, § II, pp. 50-88, 2^e éd., 1867. Les attaques de Baur ont été reproduites par son disciple Schweigler, *Nachap. Zeit.*, t. II, pp. 133 et suiv.

pu le faire en matière de critique, aux témoignages de la Tradition, soit en en atténuant la portée, soit en opposant d'autres preuves tirées de la Tradition, Baur a demandé ses preuves à un examen qu'il a entrepris de cette épître. Il prétend 1° que cette épître est un assemblage d'expressions empruntées aux gnostiques et adaptées par le faussaire à l'enseignement chrétien; 2° qu'elle renferme un certain nombre de mots qui ne peuvent être de saint Paul; 3° que l'allusion aux prêtres et aux diacres, ainsi que celle à Clément (1), prouvent avec évidence que cette épître ne saurait être de saint Paul. Ces affirmations téméraires ont été vigoureusement combattues en Allemagne par de nombreux écrits, qui ont réduit à néant les sophismes du professeur de Tubingue (2). Ce sentiment est aujourd'hui sans défenseur. Renan lui-même n'a point osé, dans son ouvrage sur saint Paul, se faire en ceci l'écho des négations de Baur (3). Dans le cours de notre commentaire, nous examinerons les principaux passages d'après lesquels Baur s'est cru autorisé à attaquer l'authenticité, reconnue sans contestation aucune jusqu'à lui, de l'Épître aux Philippiens. Les objections qu'il a soulevées n'ont pu entamer cette authenticité.

II. Heinrichs, auteur d'un commentaire sur notre épître imprimé en 1812, a prétendu qu'elle était composée de deux épîtres différentes : l'une comprendrait les deux premiers chapitres et iv, 21-23, tandis que l'autre embrasserait les deux chapitres suivants, à l'exception des trois derniers versets. La première aurait été écrite par saint Paul à l'Église entière de Philippi; la seconde était destinée aux amis de l'Apôtre ou bien aux évêques et aux diacres (4). Paulus, professeur de théologie à Heidelberg, a adopté en substance ce même sentiment (5). Krause (6) et Weisse (7) ont voulu, eux aussi, voir dans l'Épître aux Philippiens deux épîtres différentes; mais, tandis que le premier reconnaît ces deux épîtres comme étant de saint Paul lui-même, le second n'en admet qu'une provenant de l'Apôtre, et, à partir de III, 2, il ne voit que des interpolations qui décèlent la main d'un faussaire. Les raisonnements sur lesquels s'appuient ces auteurs sont bien faibles. Ainsi, 1° ils pensent que III, 1, indique une

(1) Baur s'appuie surtout sur Phil., II, 6-11. Voy., pour Clément, IV, 3. Nous espérons faire voir, en examinant ces passages, que, pour bâtir là-dessus toute une thèse contre l'authenticité de cette épître, il fallait être animé bien plus du désir d'innover et de se distinguer par la singularité des opinions, que de celui de rechercher sincèrement la vérité.

(2) Nous nommerons entre autres Lünemann, *Pauli ad Phil. Epistola*, Gœtting., 1847. Brückner, *Ep. ad Phil. Paulo vindicata*, Lips., 1848. Ernesti, *Theol. Stud.* IV^e part., pp. 858-924, Lips., 1848. Baur a répondu à Ernesti. Ses réponses ont été insérées dans la 2^e éd. de son ouvrage sur saint Paul, faite après sa mort. Wiesinger, *Commentaire*, etc. Kœnigsb., 1850, etc. Il faut ajouter à ces auteurs Resch, *de l'Authent. de l'Ép. aux Phil.* Strasb., 1850.

(3) « Les difficultés que certains modernes ont soulevées contre elles (les Epîtres aux Philippiens et aux Thessaloniens), sont de ces soupçons légers que le devoir de la critique est d'exprimer librement, mais sans s'y arrêter, quand de plus fortes raisons l'entraînent. Or ces trois épîtres ont un caractère d'authenticité qui l'emporte sur toute autre considération. » *Saint Paul*, 1869, introd., p. vi.

(4) Heinrichs, *Ep. ad Phil. perpet. annot. illustr. Prolegomen.*, pp. 33 et suiv.

(5) Dans le *Journal littéraire de Heidelberg*, année 1817, pp. 702 et suiv.

(6) *An Epistola Pauli ad Philippenses in duas epistolas... dispescenda sit?* Cette dissertation, imprimée pour la première fois en 1811, a été reproduite dans les *Opusc. theol.* du même auteur, Kœnigsb., 1818.

(7) *Philos. dogmat.*, t. I, p. 146. Lips., 1855.

fin de lettre. Rien n'est plus arbitraire que cette manière de présenter les choses. Nous ne voyons vraiment pas pourquoi ce verset suppose nécessairement que ce qui suit fait partie d'une nouvelle lettre. 2° On objecte ce passage de saint Polycarpe, qui, en écrivant aux Philippiens, cap. III, semble insinuer que l'Apôtre leur avait écrit plusieurs lettres : « qui et absens vobis scripsit epistolas. » Mais, 1° tous les critiques conviennent que ce mot au pluriel peut parfaitement désigner une seule épître ; 2° ce passage prouverait à la rigueur que saint Paul a écrit au moins deux épîtres aux Philippiens, mais nullement que ces deux épîtres ont été ici réunies en une seule pour former notre épître actuelle. Rien donc ne saurait autoriser ce sentiment particulier de quelques auteurs contraires à l'unité de l'Épître aux Philippiens. Tout se tient et s'enchaîne assez bien pour pouvoir nous mettre à même de rejeter bien loin cette hypothèse, qui ne repose sur aucun fondement solide.

III. Une nouvelle question se rattache à celle que nous venons de traiter au sujet de l'unité de l'Épître aux Philippiens. Le passage précité de saint Polycarpe, comparé à ce que dit saint Paul, III, 1, a donné lieu à quelques auteurs (1) de supposer que saint Paul avait déjà écrit, antérieurement à l'épître actuelle, une épître qui ne serait pas parvenue jusqu'à nous. Nous nous proposons d'examiner brièvement cette question dans une note sur le passage où l'Apôtre semble insinuer qu'il avait réellement déjà écrit aux Philippiens avant de leur adresser l'épître actuelle.

§ IV. — LIEU ET DATE DE LA COMPOSITION DE CETTE ÉPÎTRE.

I. La Tradition est unanime à proclamer que c'est à Rome qu'a été composée l'Épître aux Philippiens. Ce fait nous est attesté par saint Chrysostome et par Théodoret dans leurs préfaces à cette épître, par l'auteur de la *Synopse* attribuée à saint Athanase, par Euthalius dans la *Collectio veterum monumentorum* de Zacagni, pp. 547, 642, 648, par la souscription qui se lit à la fin de cette épître dans le manuscrit B du Vatican et dans plusieurs manuscrits minuscules, ainsi que dans la version syriaque. Un examen rapide de notre épître suffit pour se convaincre qu'il en est ainsi (2). Aussi les auteurs sont presque tous d'accord à reconnaître que c'est de Rome qu'est partie cette lettre à l'adresse des Philippiens. Nous avons dit « presque tous » : car on ne peut rencontrer d'unanimité même dans cette question, où cependant aucun témoignage, aucun texte ne pouvaient donner lieu à un dissentiment. Un auteur allemand, Oeder, a prétendu, dans un programme imprimé en 1731, que c'est à Corinthe que notre épître a été composée. Mais cela ne peut être pris au sérieux. Lorsqu'il

(1) Beelen, in *Ep. ad Phil. Prolegg.*, § 8 ; Meyer, *Crit. Exeg. handb. üb. d. B. Pauli an d. Phil.*, etc. 3^e éd., 1865 ; *Einleit.*, § 3 ; Bisping, dans son *Comment.* ; Bleek et Davidson ont soutenu le même sentiment, qui a été attaqué par Wieseler, *Chronol.*, p. 458. Voy. Langen, p. 110.

(2) Comp. I, 12, avec Act., xxviii, 16, 30, 31. Remarquez de plus, dans notre ép., I, 13, la mention expresse que S. Paul y fait du prétoire. Voy. encore IV, 22.

écrivait aux Philippiens, saint Paul était en prison, ainsi qu'il le leur dit plusieurs fois dans cette épître (1). Or, il n'a jamais été en prison à Corinthe, et le passage des Actes, xviii, 12, ne le prouve pas, bien qu'Éder le cite à l'appui du contraire. Paulus, de son côté, dans un ouvrage imprimé à Iéna en 1799, a soutenu que c'était Césarée qu'il fallait regarder comme le lieu de la composition de notre épître (2). Ce sentiment a trouvé quelques adhérents (3); mais il est amplement réfuté par ce que dit saint Paul, Phil., iv, 22. Cependant quelques auteurs ont pris la peine de le combattre d'une manière développée (4) et de le traiter avec un sérieux qu'il ne méritait pas.

III. On est à peu près d'accord pour admettre que saint Paul a composé cette épître vers la fin de sa première captivité à Rome: car ce que nous lisons I, 12-17, et II, 25-28, suppose qu'un certain temps s'était déjà écoulé depuis que l'Apôtre était en prison. Il ne savait trop à cette époque quelle tournure prendrait la procédure qui le concernait (II, 23.) Cette incertitude sur son sort (I, 19 et suiv.; II, 17), comparée à l'espérance qu'il manifeste de sa prochaine délivrance dans sa lettre à Philémon, verset 22, a fait supposer avec raison à quelques auteurs, à Bisping entre autres, que la composition de l'Épître aux Philippiens a précédé celle des Épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens et à Philémon, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit dans la préface de l'Épître aux Éphésiens, ont été toutes les trois écrites à la même époque. Quant à la fixation de l'année de la composition de notre épître, cela est plus difficile. Winer et Vidal ont proposé l'an 61. Cela nous paraît la faire remonter trop haut. Le docteur Reischl a proposé l'an 62. Cette date avait aussi paru préférable à D. Calmet. (*Bible de Vence*, préface.) Le plus sage serait de ne pas fixer de date précise. C'est le parti qu'ont embrassé les auteurs pour la plupart. Si cependant il fallait se décider pour une date plus ou moins probable, nous adopterions, avec Allioli, Meyer et Schenkel, le commencement de l'an 64. La date de l'an 60, proposée par Corneille de la Pierre, et à plus forte raison celle de 57, proposée dans une note de l'édition Vivès, ne peut même pas être l'objet d'une discussion.

§ V. — CARACTÈRE ET ANALYSE DE L'ÉPÎTRE AUX PHILIPPIENS. — SA PARTIE DOGMATIQUE ET SA PARTIE MORALE.

I. Il règne dans cette épître un ton d'intimité, elle respire une tendresse qui lui assignent une place toute particulière parmi les autres épîtres de saint Paul. Elle abonde en témoignages de gratitude et d'affection, en paroles de joie et d'encouragement. On y rencontre des détails personnels, et les

(1) I, 7, 13, 30.

(2) Comp. Act., xxiii, 23, 24; xxvi, 32.

(3) Bœtger, *Beitr., ou Documents*, etc., t. I, p. 47 et suiv. Rilliet, *Comment. sur l'Ép. aux Phil.* Genève, 1841. Thiersch, *Kirche im apost. Zeitalt.*, p. 212.

(4) Hoeleman, *Comment. in Ep. D. Pauli ad Phil.* Lips., 1839, p. III et suiv. Neander, *Geschichte der Pflanzung*, etc., t. I, pp. 498 et suiv.

exhortations qui s'y trouvent sont toutes empreintes de la plus grande douceur et de l'affection la plus profonde. Cela, du reste, ne doit pas être l'objet du moindre étonnement : les relations entre saint Paul et les Philippiens avaient toujours été empreintes de la plus touchante cordialité ; et, à l'époque où il écrivait à ses chers disciples de Philippi, il n'avait à leur adresser aucun des reproches graves que s'étaient attirés les membres de l'Église de Corinthe et de celles de la Galatie. Aussi dans cette épître, pas de ces argumentations, pas de ces citations de l'Ancien Testament que l'on rencontre dans la lecture des autres. A part quelques parties narratives, toute cette lettre est consacrée à l'exhortation. Et encore, ainsi que nous venons de le dire, tout, dans ces différentes exhortations, respire le contentement de l'Apôtre et ses espérances au sujet de l'Église de Philippi.

II. On ne doit pas s'attendre à trouver dans cette épître ce qu'on a rencontré dans les précédentes, une partie dogmatique ou polémique et une partie parénétique bien dessinées et nettement accentuées. Par conséquent, l'analyse de cette épître ne laisse pas que de donner une certaine difficulté. On peut néanmoins y voir et y déterminer trois parties : la première (I, 1 — II, 30) comprend l'introduction et des renseignements sur la position actuelle de l'Apôtre (I, 1-26), puis des recommandations au sujet de la bonne union qui doit régner entre les fidèles et de la bonne réception à faire à Timothée et à Éphroditte (I, 27—II, 30) ; dans la seconde partie (III—IV, 1), saint Paul s'attache à prémunir les Philippiens contre les entraînements des docteurs judaïsans ; la troisième partie (IV, 2-23) contient de nouvelles exhortations à l'union et à la pratique de toutes les vertus, de nouvelles expressions de la reconnaissance de l'Apôtre à l'égard des charitables fidèles de Philippi, puis la lettre se termine par des souhaits et des salutations.

III. Les passages dogmatiques sont bien peu nombreux dans cette épître et ils sont plutôt amenés par les exhortations que fait l'Apôtre ; il y a recours pour appuyer ce qu'il vient de dire, au lieu que, dans les précédentes, c'est la morale qui fait suite au dogme. Nous signalerons 1° le fameux passage au sujet de la divinité de Jésus-Christ et de la pré-existence de sa personne divine au mystère de l'Incarnation, ainsi que la magnifique récompense accordée, à cause de son obéissance, à l'humanité adorable du Sauveur (II, 5-11) ; 2° le passage capital contre les pélagiens et les semi-pélagiens, où saint Paul établit en même temps et notre libre concours à la grâce et la nécessité de celle-ci, non-seulement pour faire le bien, mais encore pour le vouloir (II, 12, 13) ; 3° chapitre III, 9-11, saint Paul revient sur le dogme fondamental de la justification par la foi en Jésus-Christ, et nullement par les œuvres légales ; 4° au même chapitre, verset 21, la glorieuse transformation à venir de notre corps.

Sous le rapport moral, nous appelons l'attention du lecteur sur les exhortations à la concorde, à la paix (I, 27 — II, 4 ; — IV, 2-7) et à la pratique des vertus (II, 14-16 ; — IV, 8, 9). Nous, ministres du Seigneur, nous devons particulièrement remarquer le passage suivant, qui convient à tous ceux que Jésus-Christ a chargés du soin des âmes : I, 18-26. Dans ces versets,

l'Apôtre nous donne l'enseignement et l'exemple de plusieurs vertus qui conviennent à notre saint ministère.

§ VI. — PRINCIPAUX AUTEURS A CONSULTER.

Outre les Commentaires de saint Chrysostome et de Théodoret, et les introductions de Meyer, Bisping, Schenkel, Langen, Beelen et Danko, nous recommanderons particulièrement les ouvrages suivants : — Sur l'état de l'Église de Philippi, Hoog, *de Cætus Christ. Phil. conditione*, etc. Lugd., Batav., 1825. Rettig, *Quæst. Phil.*, Giess., 1831. Schinz, *Gem.z. Phil.*, Zürich, 1833. Mynster, *Einl. in d. Br. an d. Phil.* — Sur l'authenticité de l'Épître aux Philippiens, outre les ouvrages cités page 430, note 2, on consultera avec fruit les *Prolégomènes* du savant Beelen, deux articles de W. Grimm dans le *Theol. Literaturbl.*, 1850, pp. 149-151 ; 1851, pp. 11-13. — Sur l'unité de notre Épître, voir Glaire dans son *Introduction*. — Sur l'identité ou non d'Épaphras et d'Épaphrodite, Strohbach, *de Epaphra Colossensi*, Lips., 1710. Siep, *de Epaphrodito Philipp. Apostolo*, Lips., 1741. — Sur le passage II, 5-11, Tholuck, *Disput. Christol. de locò Pauli*, etc., Halæ, 1848. Brücker, *De Christi præexist. a Paulo probata*, p. 48. Raebiger, *Christol. Paul.*, t. II, p. 76. Meyer et Beelen dans leurs *Commentaires*, et enfin Weiss, dans un commentaire allemand sur notre épître, publié à Berlin en 1859.



ÉPITRE AUX PHILIPPIENS

CHAPITRE I.

Affection de saint Paul pour les Philippiens, et ce qu'il demande pour eux dans ses prières. (ŷŷ. 1-11.) — Ses liens ont servi la cause de l'Évangile. (ŷŷ. 12-18.) — Confiance et résignation de saint Paul au sujet de la procédure dont il est l'objet. (ŷŷ. 19-21.) — Il est partagé entre le désir de mourir pour être avec Jésus-Christ et celui de vivre dans l'intérêt de leur salut. (ŷŷ. 22-26.) — Il les exhorte à toujours se conduire d'une manière digne de l'Évangile. (ŷŷ. 27-30.)

1. Paulus et Timotheus, servi Jesu Christi, omnibus sanctis in Christo Jesu, qui sunt Philippis, cum episcopis et diaconibus.

1. Paul et Timothée, serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saints en Jésus-Christ qui sont à Philippies, ainsi qu'aux évêques et aux diacres.

1. — *Et Timotheus.* Ce personnage était connu et aimé des Philippiens. Act., xvi, 1-12. Aussi S. Paul se proposait-il de l'envoyer à Philippies. Pl. b., II, 19-23. Quelques auteurs ont pensé que cette ép. était commune à S. Paul et à Timothée; mais cela est rejeté avec raison par le grand nombre des interprètes : 1° à partir du ŷ. 3, S. Paul parle à la première personne; 2° ce que l'Apôtre dit, II, 19-23, montre bien que cette lettre est en son nom seulement, et non pas aussi en celui de Timothée. — *Servi Jesu Christi.* Voy. Rom., I, 4 et la note. Pourquoi S. Paul, qui, II Cor., I, 1, et Coloss., I, 1, tout en associant le nom de Timothée au sien, a soin cependant de rappeler son titre d'Apôtre, se contente-t-il ici de se donner le même titre qu'à Timothée? C'est que le titre d'Apôtre n'était pas contesté à S. Paul parmi les Philippiens. Pour la même raison S. Paul ne mentionne pas son titre dans ses deux Ép. aux Thessaloniens. Voy. I Cor., I, 4 et la note. — *Omnibus sanctis.* « Sanctos eos vocat qui baptismo dignati fuerant. » Théod. — *In Christo Jesu.* Remarquez cette expression. Elle n'est pas l'équivalente de « per Christum Jesum ». Comp. Rom., XII, 5. I Cor., I, 30, note. II Cor., V, 17. Gal., III, 27, 28. Eph., I, 23; IV, 12-16, etc. Voy. Petau, de Incarn., lib. II, capp. VII, VIII, IX; lib. XII, cap. XVII. — *Cum episcopis et dia-*

conibus. Ces paroles ont servi de point de départ à deux objections bien différentes. 1° Baur, p. 72, 2° éd., regarde ces mots comme une preuve sans réplique que cette ép. n'est pas authentique, sous prétexte que ces dénominations et les choses mêmes qu'elles signifient sont postérieures à S. Paul. Il est vrai qu'il pense qu'on ne peut lui répondre en produisant Act., VI; Rom., XVI, 4 (grec); I Tim., III, 8, 12, parce qu'il regarde le livre des Actes comme n'ayant aucune valeur historique; les chap. XV et XVI de l'Ép. aux Rom. comme une addition postérieure à l'Apôtre, et enfin les ép. pastorales comme n'étant nullement authentiques. Mais d'abord ce que Baur croit avoir démontré ne l'est aucunement; et jusqu'à ce que ses disciples aient prouvé les assertions du maître, ce qu'ils ne pourront jamais faire, nous considérerons leurs négations ou leurs doutes comme n'ayant aucune valeur. En second lieu, il nous semble que si ces dénominations avaient été du temps de S. Paul inconnues aux Églises chrétiennes, un faussaire se serait bien gardé de les employer, pour ne pas s'exposer à voir sa fraude aussitôt découverte. Troisièmement, ces dénominations se lisent dans les Ép. de S. Ignace à S. Polycarpe et aux Magnésiens. Voy. Cureton, « the Ancient syriac Version of the Ep. of S. Ignatius, » etc., London, 1843, pp. 7, 22. Quatrièmement,

2. Grâce et paix à vous par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ.

3. Je rends grâces à mon Dieu toutes les fois que je me souviens de vous,

4. Faisant toujours avec joie, dans toutes mes prières, une prière pour vous tous,

5. Parce que vous avez participé à l'Évangile du Christ depuis le premier jour jusqu'à présent ;

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Gratias ago Deo meo in omni memoria vestri,

4. Semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis, cum gaudio deprecationem faciens,

5. Super communicatione vestra in Evangelio Christi a prima die usque nunc ;

ainsi que l'observe fort bien Lünemann à la suite de Ruckert et de Wette, l'Apôtre fait allusion aux diacres, Rom., xii, 7 (voy surtout le grec : εἶτε διακονίαν. ἐν τῇ διακονίᾳ), et I Cor., xii, 28 (ἀντιθέσεις, « oppositions ») ; et aux évêques, Rom., xii, 8 (ὁ προϊστάμενος, « qui præest »). On sait que les Ep. aux Cor. et celle aux Rom., jusqu'au ch. xiv inclusivement, sont reconnues par Baur comme parfaitement authentiques. 2^o Meyer tire de ces mêmes paroles un argument contre l'enseignement catholique au sujet de la supériorité des évêques sur les prêtres. S. Chrys. avait déjà répondu à cette objection ; nous allons transcrire sa réponse, bien qu'elle soit un peu longue. « Quid hoc? An unius civitatis multi erant episcopi? Nequaquam, sed presbyteros isto nomine appellavit. Tunc enim nomina adhuc erant communia, atque ipse etiam episcopus diaconus vocabatur. » (Le S. Doct. cite ici comme preuve II Tim., iv, 5, d'après le grec : διακονίαν, « ministerium ». Pource qui est de la dénomination de « presbyteri », appliquée aux évêques, S. Chrys. cite I Tim., iv, 14. « Presbyteri vero episcopum non ordinassent ; » et Tit., i, 5-7.) « Antiquitus igitur, quemadmodum dicebam, ipsi etiam presbyteri vocabantur episcopi et diaconi Christi, et episcopi presbyteri. Quocirca vel hodie multi episcopi ita scribunt, presbytero, et condiacono. Procedente vero tempore, proprium cuique distributum est nomen, ut hic quidem episcopus, ille vero presbyter appelleretur. » Théodoret a donné la même réponse dans son Commentaire. Cette réponse a été adoptée par quelques théologiens et interprètes catholiques. Estius : in IV Sent., dist. xxiv, § 27 ; Tirin., Ménoch., Corn. de la Pierre, le dominicain français Noël Alexandre, Hist. eccles., dissert. XLIV in sæc. IV ; Allioli, Bisping, Reischl, et avant eux par S. Thom., 2-2, q. CLXXXIV, art. vi ad 1^{um}, et par Baron., t. I, an. 60. Mais le savant jésuite Pelau a proposé une autre explication, qui consiste à dire que tous ou presque tous les prêtres avaient dans les premiers temps

de l'Eglise le caractère épiscopal. Dissert. eccles., lib. I, capp. I, II ; de Eccles. Hierarch., lib. I, cap. iv. Ce sentiment a été embrassé par le célèbre P. Mamachi, dominicain italien, Orig. et Ant. Christ., t. IV, p. 337 et suiv. ; par le P. Perrone, de Ordine, § 104, et par Reischl, qui semble le préférer au premier, qu'il avait allégué d'abord. Ainsi ce texte ne contient rien de contraire au dogme catholique formulé par le S. Conc. de Trente, sess. XXIII, can. 7. Remarquez qu'il n'est pas de foi que cette prééminence des évêques soit de droit divin. Voy. Perrone, de Ordine, § 98, et Pallavicini, Hist. du Conc. de Trente, lib. XVIII, ch. xiv, et liv. XIX, ch. vi. Pour ce qui est de la salutation spéciale adressée par S. Paul aux évêques et aux diacres, tous les auteurs ont adopté avec raison la réponse de S. Chrys. « Ipsi fuerant, qui litteras ad eum dederant et fructum protulerant, ipsique ad eum miserant Epaphroditum. » Hom. I, 4. 2. — Voy. Rom., I, 7 et la note.

3. — *Gratias ago Deo*. L'Apôtre commence plusieurs de ses ép. par des actions de grâces à Dieu. Rom., I, 8. I Cor., I, 4. Col., I, 3. I Thess., I, 2. Voy. aussi la II^e aux Thess., la II^e à Tim. et celle à Philémon. — *Meo*. Sur ce pronom et sur ce qui précède, voir Rom., I, 8, note.

4. — *Pro omnibus vobis*. Il est préférable de rapporter ces mots à ceux qui les suivent immédiatement, c. à d., « deprecationem faciens pro omnibus vobis. » — *Cum gaudio*. A cause de l'état prospère de l'Eglise de Philippiques. S. Chrys. remarque avec raison que S. Paul n'avait pas toujours lieu de penser avec joie aux Eglises qu'il gouvernait après les avoir fondées. Voy. II Cor., II, 4.

5. — *Super communicatione vestra in Evangelio*. Grec : « in Evangelium. » Quelques auteurs pensent que S. Paul veut ici parler de la part que les Philippiques auraient prise à la diffusion de l'Évangile. Nous croyons plutôt qu'il s'agit tout bonnement des secours temporels que ces bons et braves chrétiens n'avaient cessé d'envoyer à S. Paul, pour le

G. ...

6. *Confidens hoc ipsum, quia qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi Jesu :*

7. *Sicut est mihi justum hoc sentire pro omnibus vobis : eo quod habeam vos in corde, et in vinculis meis, et in defensione, et confirmatione Evangelii, socios gaudii mei omnes vos esse.*

6. *Ayant cette confiance, que Celui qui a commencé en vous ce bon ouvrage, le perfectionnera jusqu'au jour du Christ Jésus.*

7. *Or il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, et que vous êtes tous associés à ma joie, dans mes chaînes et dans la défense et l'affermissement de l'Évangile.*

mettre à même de travailler plus librement à l'œuvre de l'Évangile. Voy. pl. b., iv, 10-19. Comp. II Cor., xi, 9; et pour le sens donné par l'Apôtre à ce mot « communicatione », Rom., xv, 26 (grec). II Cor., ix, 13. Hebr., xiii, 16 (grec). Voy. aussi, pour le verbe, Rom., xii, 13. — *À prima die usque nunc.* Ces mots confirment le sens que nous avons adopté. Pl. b., iv, 13.

6. — *Confidens.* Ce verbe signifie, dans les éo. de l'Apôtre, tantôt une certitude absolue qui exclut toute erreur, Rom. xiv, 14. II Tim., i, 12 (grec, *πεποιμαι*; Vulg., « certus sum »); tantôt une certitude morale qui équivaut à une très-grande probabilité, II Tim., i, 3 (grec et Vulg. comme dans le passage précité). Hébr., vi, 9. Ici, il faut le prendre dans le second sens : car l'Apôtre ne pouvait donner aux Phil. une certitude absolue de leur persévérance finale; parce qu'elle est bien un don de Dieu, mais ce don suppose dans les adultes la coopération libre de l'homme aux grâces qui le précèdent. Voy. Conc. Trid., sess. VI, can. 4, 22, 23. Perrone, de Grat., §§ 194, 260, 600. — *Hoc ipsum.* C'est-à-dire, ce qui va suivre : *quia*, etc. — *Qui cœpit.* Non-seulement pour faire, mais même pour commencer le bien, la grâce nous est nécessaire. Voy. pl. b., ii, 13. Il faut entendre ici, non-seulement le commencement, mais aussi la continuation de l'*opus bonum*. Ces deux choses ont eu lieu par suite du secours de la grâce. — *Perficiet.* Voici sur ce verbe une excellente réflexion de S. Chrys. : « Neque ipsorum in recte facto uliquas fuisse partes negat, dixit enim, Gaudeo etc.; neque tamen ipsis recte facta assignat, sed principaliter Deo. » « Est ergo metalepsis, » conclut Corn. de la Pierre, « id est, confido quod vos per Dei gratiam perficietis opus bonum quod cœpistis (évidemment « per Dei gratiam »). Du reste, nous ne pouvons mieux faire que de donner l'interprétation de ce passage par le S. Conc. de Trente. « In Dei auxilio firmissimam spem collocare et reponere omnes debent. Deus enim nisi ipsi illius gratiæ defuerint, sicut cœpit opus bonum, ita perficiet, operans velle et perficere. » Sess. VI,

cap. xiii. — *Usque in diem Christi Jesu.* Meyer, précédé et suivi par des interprètes allemands, explique ceci du second avènement de Jésus-Christ, que S. Paul, d'après ces auteurs, aurait regardé comme prochain et devant même arriver de son temps. Nous avons déjà eu occasion de remarquer combien cette supposition est incompatible avec l'infaillibilité de S. Paul et son inspiration comme écrivain sacré. Nous disons de plus, ce que nous avons fait observer ailleurs, que rien n'est plus inexact que de faire une pareille supposition : car l'Apôtre a dit tout à fait le contraire. Comp. Rom., xi, 25, 26. II Thess., ii, 2. Il faut donc entendre ici le jour de la mort de chacun de nous.

7. — *Eo quod.* L'Apôtre va donner les raisons de ce qu'il vient d'affirmer au commencement de ce verset. — *Et in defensione.* Ces mots ne doivent pas se rapporter à S. Paul, comme s'il y avait « defensione mea », mais au génitif suivant « Evangelii ». — *Confirmatione.* Ce substantif doit être regardé comme l'effet et la conséquence de celui qui précède. Par ce que faisait et souffrait S. Paul, pour la cause de l'Évangile, cette même cause gagnait de nouveaux adhérens, et elle se développait toujours de plus en plus. Comp. Act, xxvii, 30, 31. Phil., i, 13, 14. — *Socios.* De quelle manière? Par les secours qu'ils avaient envoyés à S. Paul. Comp. Matth., x, 41. « Num Philippenses », observe ici S. Chrys. « ob eam causam admirabiles erant, quod Paulum adjuvabant? Non, inquam, ob eam causam, sed quoniam communicabant ei qui Evangelii prædicationem susceperat. » — *Gaudii mei.* Grec : *χαρως*, « gratiæ ». La Vulg. a lu *χαρᾶς*. La leçon du grec est préférable. Qu'est-ce que l'Apôtre appelle ici sa joie, ou bien la grâce qui lui a été faite? C'est son emprisonnement et ses chaînes pour la cause de l'Évangile. Comp. pl., b. §. 29 : « vobis donatum est », etc. Act., v, 41. Gal., vi, 17 et la note. — *Vos esse.* Si, en se conformant aux règles de la grammaire, l'interprète avait traduit « sitis », comme il avait mis plus haut « habeam », la phrase latine aurait beaucoup gagné en clarté.

ÉPÎTRE AUX PHILIPPIENS

8. Car Dieu m'est témoin combien je vous aime tous dans les entrailles de Jésus-Christ.

9. Et je prie pour que votre charité abonde de plus en plus en science et en toute intelligence ;

10. Afin que vous discerniez les meilleures choses, que vous soyez sincères et sans offense jusqu'au jour du Christ,

11. Remplis de fruits de justice par Jésus-Christ, pour la gloire et la louange de Dieu.

12. Or je veux que vous sachiez, mes frères, que ce qui me concerne est arrivé pour un plus grand progrès de l'Évangile ;

8. Testis enim mihi est Deus, quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi.

9. Et hoc oro, ut charitas vestra magis ac magis abundet in scientia, et in omni sensu :

10. Ut probetis potiora, ut sitis sinceri et sine offensa in diem Christi,

11. Repleti fructu justitiæ per Jesum Christum, in gloriam et laudem Dei.

12. Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt Evangelii :

8. — *Testis. Deus.* Rom., i, 8, note. — *Quomodo.* Ne signifie pas ici de quelle manière, mais « combien ». Comp. Act., x, 23. I Thess., ii, 10 (grec). — *In visceribus Jesu Christi.* Il faut donner ici à la préposition sa signification ordinaire : elle indique le lieu, le cœur de Jésus, où demeure S. Paul. Gal., ii, 20. En expliquant ceci « secundum Christum », comme le fait S. Chrys., hom. ii, et après lui quelques modernes, on affaiblit, ce nous semble, la phrase de S. Paul. Le mot « viscera » s'emploie dans l'Ancien comme dans le N. T., pour indiquer le siège de l'amour, et par conséquent l'amour. Voy. pl. b., ii, 1 Luc., i, 78. Col., iii, 12. Philem., 7, 12, 20. I Joan., iii, 17.

9. — « Non universe quamvis charitatem admiratur, sed cam quæ ex scientia proficiscitur, id est, ut non erga omnes eandem charitatem adhibeatis ; id enim minime charitatis est, sed insultatis. Quid est in scientia ? Adhibito judicio, cogitata ratione, delectu quodam ac sensu. » S. Chrys., hom. ii, 1. Excellent commentaire de notre verset, où S. Paul indique que ce n'est pas tout d'avoir et d'exercer la charité ; il faut le faire avec discernement. Quelques interprètes pensent que S. Paul fait ici allusion aux faux apôtres. Bien loin d'exercer à leur égard une charité bienfaisante, on doit les démasquer et les chasser des lieux où ils cherchent à s'introduire.

10. — *Ut probetis potiora.* Il ne s'agit pas ici d'un examen de ce qu'il y a de mieux en fait de foi, mais seulement en fait de conduite, ainsi que l'expliquent S. Chrys. et beaucoup d'interprètes modernes, tant catholiques que protestants. Le contexte n'admet pas le sentiment de Théodore, de Corn. de la Pierre et de plusieurs auteurs protestants, qui pensent que S. Paul conviait les Philippiens à la comparaison de la foi prêchée par

l'Apôtre avec celle des faux docteurs. Il s'agit ici d'avis se rapportant à la manière de se conduire. — *Sine offensa.* Cette expression doit se prendre comme Act., xxiv, 16. I Cor., x, 32 et la note. — *In diem.* Cette prépos., avec l'accusatif, indique le but que nous devons avoir sans cesse sous les yeux, et auquel nous devons tendre dans toutes nos actions.

11. — *Fructu justitiæ.* La leçon de la Vulg., qui a le premier subst. au singulier, a pour elle les mss. grecs A D E F. Aussi, dans ses éd. du texte grec, Tischendorf a rétabli dans le grec le sing. à la place du pluriel, qui s'y lisait autrefois. Quant à la pensée formulée par l'Apôtre, elle est parfaitement rendue par S. Chrys., qui semble avoir écrit à l'adresse de Luther et de ses disciples la phrase suivante : « Id est una cum dogmatibus, vitam quoque rectam habentes. » Hom. ii, 1. Il ne suffit donc pas de bien croire, il faut de plus bien vivre. — *Per Jesum Christum.* Nos œuvres ne peuvent être des fruits de justice que par Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'autant que nous lui sommes unis par la charité ou la grâce sanctifiante. « Est enim quædam justitia, » dit fort bien S. Chrys., « quæ non secundum Christum est, ut vita illa quæ virtutem quoquomodo colit. » — *In gloriam... Dei.* Matth., v, 16. I Cor., x, 31 et la note. Eph., iii, 21. I Tim., i, 17. « Res stultitiæ plenissima est, justitiam operari aliam ob causam, quam propter Christum et per ipsum, » dit encore S. Chrys.

12. — *Quæ circa me sunt.* Ma position actuelle, mon emprisonnement. Comp. Eph., vi, 21. Col., iv, 7. — *Ad profectum.* Comp. Rom., viii, 23. I Cor., x, 13. « Quibus recte consideratis atque perspectis, attende utrum aliquid mali acciderit fidelibus et piis, quod eis non in bonum verteretur. » S. Aug., de

13. Ita ut vincula mea manifesta fierint in Christo in omni prætorio, et in ceteris omnibus;

14. Et plures e fratribus in Domino confidentes vinculis meis, abundantius auderent sine timore verbum Dei loqui.

15. Quidam quidem et propter invidiam et contentionem, quidam autem et propter bonam voluntatem Christum prædicant,

13. De telle sorte que mes chaînes sont devenues célèbres par le Christ dans tout le prétoire et dans tous les autres lieux;

14. Et que plusieurs de nos frères dans le Seigneur, enhardis par mes liens, ont osé davantage annoncer sans crainte la parole de Dieu.

15. Quelques-uns, il est vrai, prêchent le Christ par envie et contention, et quelques-uns par une bonne volonté;

Civ. Dei, lib. I, cap. x. « Justis quidquid maiorum ab iniquis dominis irrogatur, non est pœna criminis, sed virtutis examen. » Id., ibid., lib. IV, cap. III. « Qui providenter atque omnipotenter sua cuique distribuit, non solum bonis, verum etiam malis bene uti novit. » Id., ibid., lib. XIV, cap. xxvii. — *Evangelii*, c. à d., de la religion de Jésus-Christ.

13. — *In Christo*. On ne doit pas rapporter ces mots à « vincula », ainsi que le fait entre autres Allioli, mais aux mots qui précèdent immédiatement : « manifesta fierent. » — *In omni prætorio*. Ce mot ne signifie pas le palais de César, de Néron, ainsi que l'a pensé S. Chrys., et après lui Théodoret, Estius, Corn. de la Pierre, Bengel, Mynster, Allioli, etc., mais le « castrum », ou, comme nous dirions aujourd'hui, la caserne des prétoriens. Ce « castrum », placé d'abord par Auguste sur le mont Palatin (Dio Cass., Hist., lib. LVII, 49), avait été transféré par Tibère dans l'intérieur de la ville (ayant lui, au témoignage de Suét., Oct., XLIX, il n'y avait dans l'intérieur que trois cohortes prétoriennes, et même « sine castris »), et l'on reconnaît aujourd'hui que pour ce qui concerne Rome le mot « prætorium », sans aucune détermination, ne signifie pas le palais des Césars, mais seulement la demeure des soldats prétoriens. C'est le sens que donnent à ce passage le plus grand nombre des auteurs modernes, entre autres, de Wette, Rilliet, Ewald, Schenkel, Beelen, Meyer et Bisping. On doit ajouter à ces auteurs Bruder, Concordance du N. T. grec; Grimm, au mot *πραιτώριον*, et Winer, Bibl. RW, au mot « Richthaus ». Ainsi ce texte, qui avait été au siècle dernier le point de départ d'une grande controverse entre deux savants allemands, Huber et Périzonius, semble aujourd'hui éclairci; et les savants se sont ralliés au sentiment de Périzonius, qui soutenait qu'il est question dans ce passage des « castra prætoriana » (comp. Tacit., Ann., IV, 2.

Suet., Tib., xxxvii), et nullement du palais de Néron. En effet, S. Paul a su parfaitement désigner ce dernier endroit. Voy pl. b., iv, 22. Prisonnier de César (Act., xxv, 10-12; xxvi, 32), S. Paul avait été remis à la garde des prétoriens; son procès avait été instruit et se jugeait devant le chef des prétoriens. On comprend donc bien que, profitant de ces circonstances, l'Apôtre avait répandu parmi les prétoriens la connaissance de l'Évangile; d'autant plus que, pendant deux ans et plus, il avait toujours eu avec lui un soldat faisant partie de la garde prétorienne. (Act., xxviii, 16, 30. — *In ceteris omnibus*. Ces mots, dans le texte de la Vulg., se rapportent au subst. « locis » sous-entendu. Dans le grec, où la prépos. « in » ne se lit pas, il faut sous-entendre « hominibus ». Par suite de ses rapports avec le prétoire et avec toutes sortes de personnes (Act., xxviii, 30), la connaissance de l'Évangile avait pu, par la captivité de S. Paul, s'étendre à beaucoup de monde en dehors des prétoriens.

14. — *In Domino*. Estius et Corn. de la Pierre, et avec eux plusieurs interprètes, rapportent ces mots au subst. « fratribus ». Nous croyons qu'il vaut mieux les rattacher au participe suivant « confidentes ». S. Paul n'a jamais appelé les chrétiens ses frères dans le Seigneur; mais il a souvent employé l'expression « confidere in Domino ». Rom., xiv, 4. Gal., v, 10. Phil., II, 24. II Thess., III, 4. — *Vinculis meis*. Les liens de S. Paul ont pu devenir, par deux motifs, une source de confiance pour ceux qui annonçaient l'Évangile : 1° à cause de la facilité qui à ce sujet était laissée à l'Apôtre. Act., xxviii, 31; 2° parce que, comme dit Théodoret, et après lui Œcumén., « videntes enim me læto animo ærumnas sustinere, intrepide divinum prædicant Evangelium. »

15. — *Propter bonam voluntatem*. A mon égard, pour ma personne.

16. Quelques-uns par charité, sachant que j'ai été établi pour la défense de l'Évangile ;

17. Mais quelques-uns annoncent le Christ avec jalousie, non sincèrement, avec la pensée de me susciter une *nouvelle* tribulation dans mes chaînes.

18. Mais quoi ? Pourvu que de toute manière, soit pour une occasion, soit pour la vérité, le Christ soit annoncé, je m'en réjouis et je m'en réjouirai.

19. Car je sais que cela tournera à mon salut, par vos prières et la communication de l'Esprit de Jésus-Christ,

20. Selon mon attente et mon espérance que je ne serai confondu en rien ; mais que, *parlant* avec toute hardiesse, le Christ, maintenant encore comme toujours, sera glorifié en mon corps, soit par ma vie, soit par ma mort.

16. Quidam ex charitate, scientes quoniam in defensionem Evangelii positus sum :

17. Quidam autem ex contentione Christum annuntiant non sincere, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.

18. Quid enim ? Dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem, Christus annuntietur ; et in hoc gaudeo, sed et gaudebo.

19. Scio enim quia hoc mihi proveniet ad salutem per vestram orationem et administrationem Spiritus Jesu Christi,

20. Secundum expectationem et spem meam, quia in nullo confundar : sed in omni fiducia sicut semper, et nunc magnificabitur Christus in corpore meo, sive per vitam, sive per mortem.

16. — *Quidam ex charitate.* L'Apôtre fait ici allusion aux mêmes personnes dont il vient de parler à la fin du verset précédent. — *Scientes.* Ceci explique par quel motif agissaient ceux qui, par amitié pour l'Apôtre, annonçaient l'Évangile, en suppléant de cette manière à ce qu'il ne pouvait faire lui-même par suite de sa captivité.

17. — *Non sincere.* Grec : οὐκ ἀρῶς, « non caste ». « Quod annuntiant rectum est, sed qui annuntiant non sunt recti.... Quisquis a Deo præter Deum aliquid quærit, non caste Deum quærit. » S. Aug., serm. cxxxvii, n. 9. — *Pressuram se suscitare vinculis meis.* Remarquez cette expression pour « suscitere mihi vincto. » Comment cela ? Ils s'imaginent qu'ils me feront de la peine, à cause des sentiments de jalousie dont ils me croient capable. Mais il n'en est pas ainsi.

18. — *Sive per occasionem, sive per veritatem.* C. à d., d'après le sens de l'expression grecque, qu'ils le fassent sous de mauvais prétextes, par des vues condamnables, ou bien par des vues bonnes et louables. — *In hoc gaudeo.* Les maîtres de la vie spirituelle citent ce verset pour montrer que les ouvriers évangéliques ne doivent pas être jaloux du succès les uns des autres. « Hoc amore gloriæ corrupti erant quos Paulus Apostolus notat, quod per invidiam et con-

tionem non caste Christum annuntiant : quibus tamen prædicantibus gaudet Apostolus, sciens fieri posse ut dum illi sectantur humanæ gloriæ cupiditatem, tamen his auditis fideles nascerentur ; non ex eorum invida cupiditate...., sed per Evangelium, quod etiamsi non caste, tamen annuntiabant ; ut de malo illorum Deus operaretur bonum. » S. Aug., Contr. Faust., lib. XXII, cap. XLVIII. Voy. aussi Contr. Parmen., lib. II, cap. XI, n. 24. — *Sed et gaudebo.* Il semble préférable de rapporter ces mots au verset suivant Pour ce qui est du grec, cela ne souffre aucune difficulté : les éditeurs Lachmann et Tischendorf mettent un point après « gaudeo », et deux points après « gaudebo ». Pour la Vulgate, cela nous paraît possible : car il ne s'agit ici que d'une simple affaire de ponctuation, dans un passage qui n'intéresse en rien le dogme.

19-20. — *Hoc.* Ce pronom doit être rapporté à ce qui est dit à la fin du §. 17, et en général à la position dans laquelle se trouvait alors S. Paul. — *Per vestram orationem.* L'Apôtre se recommande ici d'une manière indirecte aux prières de ses lecteurs. Comp. Rom., xv, 30. II Cor., I, 11. Philém., 22. — *Spiritus Jesu Christi.* Voy., sur cette expression, Rom., viii, 9 et la note. Gal., iv, 6. — *Sicut semper, et nunc.* Hébraïsme pour « ita et

21. *Mihi enim vivere Christus est, et mori lucrum.*

22. *Quod si vivere in carne, hic mihi fructus operis est, et quid eligam ignoro.*

23. *Coarctor autem e duobus : desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo, multo magis melius ;*

24. *Permanere autem in carne, necessarium propter vos.*

25. *Et hoc confidens scio quia manebo, et permanebo omnibus vobis, ad profectum vestrum, et gaudium fidei :*

21. Car pour moi la vie c'est le Christ, et la mort m'est un gain.

22. Que si je vis dans la chair, mon travail produit quelque fruit : ainsi je ne sais que choisir.

23. Or je suis pressé des deux côtés, ayant le désir d'être dissous et d'être avec le Christ, ce qui serait bien meilleur ;

24. Et de rester dans la chair, ce qui est nécessaire pour vous.

25. Et confiant en cela, je sais que je resterai et demeurerai avec vous tous, pour votre avancement et la joie de votre foi.

nunc ». Comp. Matth., vi, 10 : « sicut in cælo, et in terra. » — *In corpore meo.* Pour « per me ».

21. — *Mihi vivere Christus est.* Gal., ii, 20. — *Et mori lucrum.* Le savant Beelen, dans son Commentaire, explique ces paroles en ce sens que, par sa mort, S. Paul glorifiera Jésus-Christ. Il est préférable de rapporter ces paroles à l'Apôtre et de leur donner le sens qu'il indique lui-même pl. b., §. 23. Comp. sur ce §. Rom., vi, 8-11; xiv, 7, 8. Col., iii, 3, 4. Le sens que nous indiquons pour ces paroles, est celui qu'on leur a toujours donné. « Et mori lucrum... quia lucrum maximum computabat, jam post hanc vitam sæcularibus laqueis non teneri, » etc. S. Aug., Contr. duas ep. Pelag., lib. IV, n. 28. « Non est timendum quod nos liberat ab omni timendo. » Tertull., lib. de Testimon. anim., cap. iv. Voy., sur ce même verset, S. Ambr., de Bono mortis, cap. ii; de Fide resurrect., capp. xl, xliv. « Quasi diceret... Christo vivere volo tantum, et Christus est præmium mortis. » De Purif. B. M. V. serm. v. Opp. S. Bern., t. II, p. 1894, éd. G.; 938, éd. B.

22. — *Quod si vivere in carne.* Cette expression est employée ici par S. Paul dans un sens physique, et non pas dans un sens moral, comme pl. b., §. 24. II Cor., x, 3. Gal., ii, 20. Quelquefois cependant elle doit s'entendre au moral, comme Rom., viii, 9, etc. — *Hic.* Grec : « hoc », ceci. — *Mihi fructus operis est.* Expression qui veut dire : cela m'est avantageux, profitable. — *Et.* Cette particule ici n'est pas copulative : elle a le sens de « aussi, alors », ainsi que l'expliquent Meyer et Grimm. — *Quid eligam ignoro.* « Ergo in testitum est? Certe, inquit, si a Deo hanc postulare gratiam voluero. » S. Chrys., hom. iii, 3. Voy., pour la pensée exprimée par ces mots de l'Apôtre, Rom., ix, 3, la note vers la fin.

23. — *Desiderium habens.* « Qui [sic] de-

siderat... patienter vivit, delectabiliter moritur. » S. Aug., in I Ep. Joan., tract. IX, n. 2. — *Dissolvi.* « A compedibus mortalitatis. Et tamen misericordia adhuc volebat esse in compedibus, propter alios compeditos, quibus ministraret. » Id., in ps. cxlv, n. 17. — *Et esse cum Christo multo magis melius.* Passage dogmatique en faveur de cet enseignement qui est de foi, que les âmes des justes qui n'ont plus rien à expier jouissent de la vision béatifique sans qu'elles aient à attendre pour cela la résurrection des corps et le jugement dernier. Voy. Perrone, de Deo Creatore, § 633 et suiv. S. Thom. Suppl., quæst. LXIX, art. ii. Estius, in IV Sent., dist. xlv, § 2, et dans son Comment. Tirin, Controv. xxx, t. III, p. lxxxix, éd. Vén. Beelen, dans son Comment. S. Chrys., Théodoret, Œcumén. et Théophyl. ont vu dans ce verset l'enseignement catholique, ainsi que S. Aug. et les autres Pères latins. Voici entre autres un passage de S. Jér. : « Ante adventum Christi, quamvis sanctos, omnes inferni lege detentos. Porro quod sancti post resurrectionem Domini nequaquam teneantur in inferno, testatur Apostolus dicens, Melius... et esse cum Christo. Qui autem cum Christo est, utique non tenetur in inferno. » In Eccles., cap. ix, tom. III, p. 464, Vallars. in-4°. Voici comme S. Aug. interprète notre passage : « Securus ponebat carnem, coronam accepturus. Felix mutatio, sancta migratio. » Serm. ccxcviii, n. 3. Les derniers mots « multo magis melius » confirment le sens que nous avons donné du mot « lucrum » au §. 21. Comp., pour la vérité dogmatique formulée ici par l'Apôtre, II Cor., v, 8 et la note.

24. — *Propter vos.* « Propter eos volebat vivere, propter quos paratus erat mori. » S. Aug., in I Ep. Joan., tract. v, n. 4.

25. — *Hoc confidens scio.* Il s'agit ici, non pas d'une science certaine, mais seulement probable. Comp. pl. h., §§. 20-23. —

26. Afin que vos félicitations abondent en Jésus-Christ à cause de moi par mon retour chez vous.

27. Conduisez - vous seulement d'une manière digne de l'Évangile du Christ : afin que, soit que je vienne et vous revoie, soit que je reste absent, j'entende dire de vous que vous restez fermes dans le même esprit, travaillant ensemble pour la foi de l'Évangile.

28. Et ne soyez effrayés en rien par vos adversaires : ce qui est pour eux une cause de perdition, et pour vous de salut ; et cela vient de Dieu.

29. Car il vous a été donné pour le Christ non-seulement de croire

26. Ut gratulatio vestra abundet in Christo Jesu in me, per meum adventum iterum ad vos.

27. * Tantum digne Evangelio Christi conversamini : ut sive cum venero, et videro vos, sive absens audiam de vobis, quia statis in uno spiritu unanimes, collaborantes fidei Evangelii :

Ephes., 4, 1. *Coloss.*, 1, 10. *I Thess.*, 2, 12.

28. Et in nullo terreamini ab adversariis : quæ illis est causa perditionis, vobis autem salutis, et hoc a Deo :

29. Quia vobis donatum est pro Christo, non solum ut in eum cre-

Et permanebo. Grec : συμπαρμενῶ, « permanebo cum. » Cependant six mss. majuscules, parmi lesquels les trois premiers A B C, lisent comme la Vulgate. Aussi l'éditeur Lachmann a-t-il adopté pour son texte grec la leçon de la Vulg., tandis que Tischendorf s'est tenu à l'autre. — *Et gaudium fidei.* C'est là la joie dont parle S. Paul pl. b., II, 2, et qu'il appelle ailleurs, *I Thess.*, I, 6, « gaudium Spiritus sancti. » *Comp.*, Gal., v, 22. Il s'agit donc ici de la joie que porte avec soi le progrès dans la connaissance et dans la pratique des vérités de la foi.

26. — *Gratulatio vestra.* Grec : καύχημα, « gloriatio ». Dans le grec comme dans le latin, les deux subst. doivent se rapporter, non à S. Paul, mais aux Philippiens. Le sujet qu'ils ont de se féliciter ou de se glorifier est leur connaissance de l'Évangile, en un mot, leur vocation au christianisme. Ainsi, mon retour parmi vous aura pour conséquence de vous rendre encore plus heureux de votre vocation, parce que mon activité nouvelle au milieu de vous aura pour résultat de vous unir, avec le secours de la grâce, encore plus étroitement à Jésus-Christ.

27. — *Audiam.* Ce verbe se rapporte aux deux disjonctions qui précèdent, et non pas seulement à la seconde. Ainsi S. Paul espère, qu'il soit présent parmi les Philippiens ou qu'il soit absent, entendre dire qu'ils marchent tous d'accord. — *Unanimes.* D'après le grec, où il n'y a pas ici de particule copulative (in uno spiritu, una anima), les deux mots grecs et l'unique mot latin au moyen duquel ils sont rendus, doivent plutôt se rapporter à ce qui suit. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que par « uno spiritu », il ne faut pas ici

entendre l'Esprit-Saint, ainsi que l'expliquent les deux mots grecs « anima una » et le mot latin « unanimes ». On pourrait cependant, à la rigueur, entendre ici l'Esprit-Saint, ainsi que le fait Bisping. Mais le sens que nous indiquons a pour lui le contexte et le très-grand nombre des interprètes, à partir de S. Chrys. *Hom.* IV, 3. — *Collaborantes fidei Evangelii.* « Mutuum, » inquit, « vobis auxilium afferre, dum fides Evangelii in certamine versatur. » S. Chrys., *ibid.* Le subst. « fidei » est donc un datif « commodi, » et signifie : « dans l'intérêt, pour l'avantage de la foi, » pour qu'elle se confirme et qu'elle se développe dans ceux qui ont le bonheur de l'avoir, et que, par votre constance, elle puisse faire des conquêtes parmi ceux qui lui sont étrangers.

28. — *In nullo terreamini.* *Matth.*, x, 28. « Terrere enim dumtaxat possunt : preterea nihil. » S. Chrys., *ibid.* — *Ab adversariis.* Les Juifs, les gentils, et peut-être même aussi quelques chrétiens ou docteurs judaïques. — *Quæ.* Grammaticalement ce pronom relatif se rapporte au subst. suivant « causa » ; et logiquement il faut le rapporter à la pensée que l'Apôtre vient d'indiquer : Ne vous laissez pas intimider par vos adversaires : tout ce qu'ils pourront faire contre vous ne pourra que les mener à leur perte ; tandis que ces mêmes choses deviendront pour vous un instrument de salut. — *Vobis autem salutis.* *Matth.*, v, 10. Ces paroles peuvent aussi servir de preuve en faveur de la doctrine catholique concernant le mérite de nos bonnes œuvres.

29. — Texte dogmatique contre les pélagiens et semi-pélagiens. « Utrumque ergo ad Dei gratiam pertinet, et fides credentium, et

datis, sed ut etiam pro illo patiamini,

30. Idem certamen habentes, quale et vidistis in me, et nunc audistis de me.

en lui, mais aussi de souffrir pour lui,

30. Soutenant le même combat que vous avez vu en moi et que maintenant vous entendez raconter de moi.

CHAPITRE II.

Saint Paul exhorte les Philippiens à l'union et à l'humilité (ϣϣ. 1-4), par l'exemple de Jésus-Christ, dont il leur rappelle les abaissements et la gloire. (ϣϣ. 5-11.) — Après leur avoir dit qu'il faut opérer son salut avec crainte et tremblement, l'Apôtre revient aux exhortations à l'union, et, en général, à la pratique de toutes les vertus. (ϣϣ. 12-16.) — Il se déclare prêt au sacrifice de sa vie. (ϣϣ. 17-18.) — Détails sur Timothée, qu'il compte renvoyer vers eux (ϣϣ. 19-24), et sur Éphroditte, le porteur de cette lettre. (ϣϣ. 25-30.)

1. Si qua ergo consolatio in Christo, si quod solatium charitatis, si qua societas spiritus, si qua viscera miserationis :

1. S'il y a donc quelque consolation dans le Christ, s'il y a quelque soulagement de charité, s'il y a quelque union d'esprit, s'il y a quelques entrailles de miséricorde parmi vous;

tolerantia patientium. » S. Aug., de Grat. et Lib. Arb., cap. xiv, n. 28. Le S. Docteur a cité plus d'une fois ce verset en faveur de la doctrine catholique, définie par le second Conc. d'Orange, can. 5, et par le S. Conc. de Trente, sess. VI, can. 4 et 7. Voy. S. Aug., de Prædest. SS., cap. 11, n. 4; de Dono Persev., cap. 11, n. 2, etc. Ce verset a aussi été cité, Ep. ad Afr., t. X des Œuvres de S. Aug., p. 2431, éd. G.; 147, éd. Ben.; par le Conc. d'Orange, ibid., pp. 2449, 2453-157, 159; par le Pape Bonif. II, Ep. ad Cæsar. Arel., p. 2456-160, et par les théologiens et interprètes catholiques, Bellarmin, Perrone, Estius, Bisping, Beelen, etc. Voici sur ce verset de belles paroles de Théodoret « Dona Dei vocavit et credidisse, et splendide decertasse, non liberum tollens animi arbitrium, sed docens quod ipsa per se mens aut voluntas gratia destituta nihil boni possit recte facere. Utroque enim opus est, nempe et nostra animi promptitudine, et divino auxilio. Neque enim iis qui animi alacritatem non habent, sufficit gratia Spiritus, nec rursus animi prompta voluntas, si sit gratia destituta, potest virtutis divitias colligere. » Mais, pour être encore plus exact, Théodoret aurait dû dire que nous ne pouvons même pas avoir, sans le secours de la grâce, cette bonne volonté nécessaire pour coopérer à la grâce. Voy. pl. b., II, 13.

30. — *Quale et vidistis in me.* Act., xvi, 16-40. I Thess., II, 2. — *Et audistis.* Ceci se rapporte à la captivité de S. Paul à Rome, dont ils apprenaient les détails et les circonstances par cette épître, et surtout par les renseignements qu'Éphroditte leur donnait de vive voix. Nous voyons par ce ϣ. et par le précédent, que les Philippiens avaient eux aussi à souffrir pour la cause de l'Évangile. Mais l'histoire ne nous a transmis à ce sujet aucun détail.

1. — *Solatium charitatis.* De votre affection pour moi. — *Societas spiritus.* Quelques auteurs pensent qu'il est ici question de l'esprit ou des dispositions du cœur des Philippiens; mais il est bien préférable d'entendre ici l'Esprit-Saint. C'est le sentiment de S. Chrys., hom. v; de S. Aug., serm. lxxi, n. 28, et du très-grand nombre des interprètes. Comp. Rom., xii, 4, 5. I Cor., xii, 4-13, 27. II Cor., xii, 13. Eph., iv, 3, 4, 23-25. — *Viscera miserationis.* Grec : σπλάγχνα καὶ οἰκτιρμοί, « viscera et miserationes ». Notre interprète latin a parfaitement compris que ces deux substantifs font en grec la figure grammaticale appelée « hendiadys. » Winer, Gram. des Neutest. Sprachid., p. 585, 7^e éd., 1867. « Attende, obsecro, quam suppliciter petat a Philippensibus ea quæ e re ipsorum erant. Nihil melius, nihil in amore tenerius doctore spirituali. » S. Chrys., hom. v.

2. Comblez ma joie en ayant les mêmes pensées, la même charité, le même esprit, les mêmes sentiments ;

3. Ne faisant rien par contention ou par vaine gloire, mais avec humilité, croyant les autres au-dessus de soi ;

4. Chacun considérant, non ses propres intérêts, mais ceux des autres.

5. En effet, ayez en vous les sentiments qui étaient dans le Christ Jésus,

6. Qui, étant en la forme de Dieu,

2. Implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eandem charitatem habentes, unanimes, idipsum sentientes,

3. Nihil per contentionem, neque per inanem gloriam : sed in humilitate superiores sibi invicem arbitantes,

4. Non quæ sua sunt singuli considerantes, sed ea quæ aliorum.

5. Hoc enim sentite in vobis, quod et in Christo Jesu :

6. Qui cum in forma Dei esset,

2. — *Implete*. « Jam mihi dedistis... sed ad finem pervenire desidero. » S. Chrys., *ibid.* — *Ut*, dans le sens de « ita ut ». I Joan., III, 1. Winer, pp. 426-430. Beelen, dans son Comment. et dans sa Gram. Græcit., N. T., pp. 479-480. — *Idem sapiatis*. I Cor., I, 10. II Cor., XIII, 41. — *Eandem charitatem habentes*. « Possumus enim et idem sapere (en matière de foi ; mais cette interprétation du saint Docteur ne paraît pas entièrement conforme au contexte), et charitatem non habere. » S. Chrys., *ibid.*

3-4. — *Nihil per contentionem*. Rom., XIII, 13. I Cor., I, 11 ; III, 3 ; XI, 16. II Cor., XII, 20. Gal., V, 20. I Tim., VI, 4. Tit., III, 9. Jac., III, 14, 16. — *In humilitate*. Matth., XI, 29. Rom., XII, 16. Coloss., II, 23 ; III, 12. I Petr., III, 8 ; V, 5. — *Arbitrantes*. « Non hoc ita debemus existimare, ut non existimemus, sed nos existimare fingamus ; sed vere existimemus aliquid occultum esse posse in alio, quo nobis superior sit, etiamsi bonum nostrum, quo illo videmur superiores esse, non sit occultum. Istæ cogitationes deprimentes superbiam, et acuentes charitatem, faciunt onera fraterna invicem, non solum æquo animo, sed etiam libentissime sustineri. » S., Aug., de Div. Quæst., cap. LXXI, n. 5. S. Thom. a répété la même chose. 2-2, quæst. CLXI, art. III, ad 2^{um}. « Non reputes te aliquid profecisse, nisi omnibus inferiorum te esse sentias », a dit à son tour l'admirable auteur du livre de l'Imitation, lib. II, cap. II, n. 2. Ce que dit l'Apôtre au §. 4 peut se rapporter à ce que nous lisons au §. 3 touchant l'humilité ; mais on peut aussi l'entendre de la charité, qui n'a pas de plus grand ennemi que l'égoïsme. S. Paul a fait plusieurs fois la recommandation que nous lisons ici : voy. I Cor., X, 24, 33 ; XIII, 5. II Cor., XII, 14.

5. — *Sentite*. Les anciennes éd. du texte grec et celles de Tischendorf portent $\varphi\rho\nu\epsilon\iota\sigma\theta\omega$,

« sentiatur ». Mais sept mss. majuscules, parmi lesquels il faut mentionner les mss. Alex., celui du Vatic., et de plus le ms. Sinaitique, lisent comme la Vulgate $\varphi\rho\nu\alpha\iota\tau\epsilon$, « sentite ». Aussi cette leçon est-elle regardée comme la meilleure par Meyer et Beelen. Les éditeurs Griesbach et Lachmann l'ont adoptée dans leurs éditions grecques. — Ce que dit l'Apôtre dans ce verset résume toute la vie chrétienne. Pour vivre comme Jésus-Christ, il faut sentir comme lui ; pour reproduire ses actions, il faut d'abord reproduire en nous ses pensées et ses affections. C'est la mise en pratique de ce verset qui fait les véritables chrétiens, et qui toujours a fait et fera les saints.

6-10. — Nous avons déjà dit dans la préface que l'une des raisons que donnait Baur pour contester l'authenticité de notre épître, c'est qu'il prétendait qu'elle renfermait de nombreuses allusions à la doctrine des gnostiques, postérieurs selon lui à S. Paul. A l'appui de cette assertion, il citait ce passage, où les expressions « forma Dei, rapinam, esse æqualem Deo, semetipsum exinanivit, formam servi, celestium, terrestrium et inferiorum, » qui se retrouvent dans les écrits des gnostiques, indiquent évidemment, selon lui, que l'auteur de l'Ép. aux Philippiens vivait à une époque où le gnosticisme commençait à se répandre, et que c'est à cette doctrine qu'ont été empruntées les expressions susdites. Ne voulant pas allonger cette note outre mesure, nous nous contenterons de faire ici quelques simples réflexions. 1^o Pour prouver cette assertion, que notre ép. est une application aux idées chrétiennes du système des gnostiques, il aurait fallu, observe fort à propos Lünemann, que Baur apportât en preuve, non pas un passage de peu d'étendue, comme celui-ci, mais de nombreuses allusions au gnosticisme, tirées de cette épître ; ce qu'il n'a pu

non rapinam arbitratus est esse se
æqualem Deo :

7. Sed semetipsum exinanivit,

n'a pas regardé comme une usur-
pation d'être égal à Dieu ;

7. Mais il s'est anéanti lui-même,

faire. Ce passage est de trop peu d'importance par rapport à l'assertion générale qu'il formule et qu'il étend à toute l'épître. 2° De ce que les expressions mêmes de ce passage se retrouvent dans les écrits des gnostiques, Baur en conclut que c'est à eux que les a empruntées l'auteur de l'ép. C'est une pure assertion. Est-ce que les hérétiques n'empruntaient pas à l'enseignement oral des chrétiens et à leurs Livres sacrés des expressions auxquelles ils donnaient un autre sens? Pourquoi donc les gnostiques, qui avaient emprunté à l'enseignement chrétien les mots de « sapientia, scientia » (ou « gno-sis »), etc., n'auraient-ils pas emprunté à ce passage de S. Paul, en les dénaturant par leurs explications arbitraires, les expressions qui s'y rencontrent? car si les expressions sont les mêmes dans l'Ep. aux Phil. et dans les écrits des gnostiques, le sens qu'on y attache n'est pas le même des deux côtés. Baur affirme, sans le prouver, que l'auteur de l'ép. les a prises aux gnostiques; nous avons pour le moins aussi bien que lui le droit d'affirmer que ce sont au contraire les gnostiques qui ont pris ces expressions et beaucoup d'autres à nos Livres saints. 3° L'argument de Baur prouverait trop: car il prouverait non-seulement que cette ép. est postérieure à S. Paul, mais qu'elle doit être reculée jusqu'à l'époque des hérétiques Valentin et Marcion. En effet, la « sophia gnostica » ne se rencontre que dans les écrits du premier, et la descente aux enfers, à laquelle Baur croit que se rapporte le 7. 10, ne se trouve que dans Marcion. 4° Quand même les expressions de ce passage se rapporteraient à la doctrine des gnostiques, cela ne prouverait pas l'assertion de Baur. Dire que cette doctrine est bien postérieure à saint Paul, est une affirmation faite sans preuves et contredite par le témoignage de S. Irénée, Adv. hæres., lib. II, préf., et Théodoret, in Ep. I ad Tim., vi, 20, qui rapportent l'origine du gnosticisme à Simon le Magicien, contemporain de S. Paul. 5° Puisque, d'après le témoignage incontestable de la Tradition, cette ép. est de S. Paul, il faut conclure ou que ces expressions n'ont aucun rapport à la doctrine des gnostiques, ou que l'Apôtre a pu s'en servir, mais dans un sens chrétien, en les prenant à l'enseignement bien connu des gnostiques, qui, comme l'enseignement chrétien, a bien pu être oral avant d'être consigné dans les écrits des docteurs gnostiques. Concluons donc que la preuve que Baur a prétendu tirer de ce passage contre l'authenticité de notre ép. est de nulle valeur. Voir, pour plus de détails, les auteurs cités dans la préface. Venons mainte-

nant à l'explication des versets qui constituent ce passage.

6. — *In forma Dei*. Les anciens Pères ont entendu par cette expression la nature ou essence de Dieu. Ils ont adopté cette interprétation afin de répondre aux ariens, qui abusaient de cette expression pour attaquer la divinité du Verbe. Nous admettons donc, avec la tradition catholique, que l'Apôtre parle ici de la divinité du Verbe avant son incarnation, ainsi que l'a bien démontré le savant jésuite Petau, de Incarnat., libb. III, cap. vi, 5; IV, xv, 12; VII, vii, viii, 3. Mais nous pensons avec le judicieux Beelen que S. Paul a voulu par cette expression désigner principalement la gloire que le Verbe a eue de toute éternité. Joan., xvii, 5, 7. Hebr., 1, 3. Comp. Col., 1, 15. Cette interprétation a pour elle, outre l'autorité de Beelen, celle aussi du pieux et savant Salmeron, de la Compagnie de Jésus, et de D. Calmet. — *Non rapinam arbitratus est*. Ces mots ont aussi donné lieu à bien des interprétations différentes. Celle qui est proposée par le faux Ambr. et par quelques autres interprètes, et dernièrement par Beelen et par Grimm, nous paraît mieux répondre au contexte. « In præsentî loco, » dit Beelen, « Apostoli dictionem illam de tenaciter retinendo, proverbialiter dictam esse censuerim. » C'est-à-dire : cette expression proverbiale fait allusion à ceux qui gardent fortement, sans vouloir s'en dessaisir à aucun prix, un avantage important qu'ils sont arrivés à se procurer. Comp. « aliquid prædam suam ducere. » Cic., Verr., V, xv, 39. Ainsi l'Apôtre veut dire que le Verbe divin n'a pas cru devoir se prévaloir de sa parfaite égalité avec Dieu pour refuser d'accomplir le grand mystère de l'Incarnation. — *Esse se æqualem Deo*. Le grec *ισα*, qui équivaut à l'adverbe « également », a encore une plus grande énergie. Le subst. « Deo », ainsi que le remarque fort bien Théodoret, se rapporte directement à la personne divine du Père, et, par concomitance, à celle du St-Esprit. S. Bernard a aussi fait la même remarque. « Exinanivit se formam servi accipiens, qui in forma Dei Patri æqualis erat. » Serm. II, de Nativ., n. 2. Car l'expression « esse se æqualem Deo » suppose nécessairement au moins deux termes: par conséquent, il ne peut être question que de l'égalité du Verbe avec Dieu le Père, et, ainsi que nous venons de le dire, par concomitance, avec Dieu le Saint-Esprit.

7. — *Semetipsum exinanivit*. Grec: *ἐκένωσα*, « évacuavit » (c'est-à-dire, il s'est comme dépouillé, en la rendant invisible aux hommes sur la terre, de sa gloire et de sa majesté. Comp. Joan., xvii, 5). Le sens de la Vulg. est au fond le même que celui du grec. « Semetipsum

prenant la forme d'esclave, devenu semblable aux hommes, et par l'extérieur, reconnu pour homme.

8. Il s'est humilié lui-même,

formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, et habitu inventus ut homo.

8. * Humiliavit semetipsum fac-

exinanivit, quia, » dit excellemment S. Aug., « non in ea dignitate apparuit hominibus, in qua est apud Patrem. » De Gen. contr. Manich., lib. II, cap. xxiv. « Celata dignitate, » dit à son tour Théodoret en expliquant le texte grec, « summam elegit humilitatem. » — *Formam servi accipiens.* « Non formam Dei amittens, sed formam servi accipiens. Non enim est mutabilis illa natura ut se exinaniret perdendo quod erat, sed accipiendo quod non erat; nec consumendo quæ sua sunt, sed assumendo quæ nostra sunt. » S. Aug., Contr. Maxim. arian., lib. II, cap. v. Le saint Docteur indique ici et réfute l'objection que Celse (Orig., Contr. Cels., lib. IV, n. 24, éd. Delarue) avait déjà tirée de l'incarnation du Verbe, contre l'immuabilité qui est un attribut de Dieu. Voy. la réponse théol. à cette objection, Perrone, de Deo, §§ 301, 302. Que faut-il maintenant entendre par cette expression : « forma servi » ? Comme elle constitue une antithèse avec l'expression précédente, « forma Dei », qui indique la gloire, la majesté de chacune des trois divines personnes de l'adorable Trinité; par « forma servi » il semble préférable d'entendre « infirmitas et vilitas humanæ naturæ, » comme l'explique fort bien Corn. de la Pierre. Ainsi, ici aussi le mot « forma » signifie la nature, « non in recto, sed in obliquo, » comme parlaient les docteurs cholistiques, ou, comme nous dirions, d'une manière indirecte et non directe. — *Servi.* Ce mot doit se rapporter à la nature humaine, qui, par rapport à sa condition essentielle de créature, nous rend tous les serviteurs de Dieu. Cette dénomination de serviteur convient au Fils de Dieu fait homme à un titre encore plus spécial, c'est-à-dire, en raison de l'œuvre que son Père lui avait donnée à accomplir sur terre. Joan., v, 36; ix, 4. Aussi ce titre de serviteur de Dieu lui est-il attribué dans les passages suivants de l'A. T., que les commentateurs juifs eux-mêmes rapportent au Messie. Is., XLII, 1 (comp. Matth., XII, 17, 18); LI, 13. Ezech., xxxiv, 23, 24. Zach., III, 8. Voy. aussi Act., IV, 27. Voy., sur cette dénomination de N.-S. J.-C., le P. Petau dans l'éd. Vivès, t. VI, lib. VI de Incarn., cap. VII. — *In similitudinem hominum factus.* Les anciens hérétiques, les marcionites, les manichéens, et en général les docètes, objectaient ces paroles en faveur de leur erreur au sujet du corps apparent et non réel de Jésus-Christ. Mais S. Paul, répondait les Pères, a voulu seulement dire que le Verbe incarné, en prenant notre nature, s'est fait semblable à nous. Comp. Heb., II, 17. Et ils citaient les témoignages nombreux de l'Apôtre en faveur de la

réalité de la chair prise par le Sauveur: Rom., I, 3, Gal., IV, 4. Ils auraient aussi pu ajouter ce que nous lisons dans notre chap. au §. 8: « obediens usque ad mortem, » etc. Quant à l'expression employée ici par l'Apôtre, nous répondons avec S. Chrys: « Quemadmodum ibi (Rom., VIII, 3) similitudinis nomine usus est, quoniam non omnia æqualiter se habebant; ita et hic similitudo dicitur, eo quod non omnia sint æqualia, utpote quod non ex commixtione corporum, quod sine peccato, quod minime nudus homo. » Hom. VII, 3. Comp. Hebr., IV, 15. — *Et habitu.* C'est-à-dire, comme le dit fort bien S. Thom. dans son Commentaire: « in exteriori conversatione, quia esuriit, ut homo fatigatus fuit, » etc. — *Ut homo.* « Pulchre dixit ut homo, » observe S. Chrys.: « non enim erat unus ex multis, sed ut unus ex multis. Deus Verbum enim non in hominem degeneravit, neque substantia est mutata; sed tamquam homo apparuit (il a donné des preuves irrécusables qu'il était véritablement homme), non simulacris ac visis nos decipiens, sed erudiens ad humilitatem. » Ubi supr.

6-7. — Sous le rapport dogmatique, voici les remarques qu'à la suite de S. Thomas les interprètes et les théologiens catholiques font sur ces deux versets. Nous y trouvons la condamnation des erreurs suivantes: 1° de celle des ariens, qui niaient la consubstantialité du Verbe avec le Père, auquel ils prétendaient que le Verbe était inférieur; 2° des sabelliens, qui n'admettaient qu'une seule personne en Dieu; 3° des nestoriens, qui enseignaient qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ; 4° des eutychiens, qui ne voulaient reconnaître dans notre divin Sauveur qu'une seule nature; 5° des valentiniens, et en général de tous ceux qui, sous le nom de docètes, ont nié la réalité du corps de Jésus-Christ, ou bien ont affirmé qu'il avait pris ce corps dans le ciel, et non pas dans le sein de la très sainte Vierge Marie; 6° enfin, des apollinaristes, qui niaient que Jésus-Christ eût une âme humaine semblable à la nôtre.

8. — *Humiliavit semetipsum.* Comp. Matth., XI, 29. « Dignare esse humilis propter te, quia Deus dignatus est esse humilis propter eumdem te; non enim propter se. » S. Aug., serm. cxvii, n. 17. Aussi, en parlant de l'humilité, le même S. Docteur l'appelle « pene una disciplina christiana. » Serm. cccli, n. 4. Il ne faut pas s'en étonner. Lisez le beau passage suivant: « Non aliam tibi ad capessendam et obtinendam veritatem viam munias, quam quæ munita est ab illo qui gressuum nostrorum tamquam Deus vidit infirmitatem. Ea est au-

tus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.

* *Heb.*, 2, 9.

9. Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen, quod est super omne nomen :

s'étant fait obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix.

9. C'est pourquoi Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom ;

tem prima humilitas ; secunda humilitas ; tertia humilitas ; et quoties interrogares hoc dicere ; non quo alia non sint præcepta, quæ dicantur, sed nisi humilitas omnia bene quæcumque facimus et præcesserit et-comitetur et consecuta fuerit, et proposita quam intuemur, et apposita cui adhaereamus, et imposita qua reprimamur, jam nobis de aliquo bono facto gaudentibus totum extorquet de manu superbia. » Puis, après avoir rappelé l'exemple de Démosthène. « qui cum interrogatus esset quid ei primum videretur in eloquentiæ præceptis observari oportere, pronuntiationem dicitur respondisse (et cela à trois reprises consécutives), ita si interrogares et quoties interrogares de præceptis christianæ religionis, nihil me aliud respondere nisi humilitatem liberet, et si forte alia dicere necessitas cogeret. » Ep. cxviii, al. 56, n. 22. — *Factus obediens.* « Modus humiliationis », dit ici fort à propos S. Thom., « et signum humilitatis est obedientia ; quia proprium superbiorum est sequi propriam voluntatem ; quia superbus quærit altitudinem, ad rem autem altam pertinet quod non reguletur, sed ipsa alia regulet, et ideo obedientia contrariatur superbiæ. » Lect. II. « Superbia quippe », dit le grand S. Aug., « facit voluntatem suam ; humilitas facit voluntatem Dei. » In Joan., tract. XXV, n. 16. Comp. Rom., v, 19. Voy., sur l'humilité, S. Chrys., hom. vii, 5, 6. — *Mortem autem crucis.* Ici l'Apôtre n'appelle pas seulement notre attention sur les souffrances, mais aussi et surtout sur l'humiliation de ce genre de mort. Comp. Gal., III, 13. Remarquez ici, ainsi que l'enseigne S. Thom. et tous les théologiens, que Jésus-Christ a souffert la mort par obéissance à son Père. « Quia », dit S. Thom., « si fuisset passus non ex obedientia, non fuisset ita commendabilis ; quia obedientia dat meritum. » Voy. Matth., xxvi, 39. Marc., xiv, 36. Luc., xxii, 42. Joan., vi, 38. Hebr., x, 5-10. Il a obéi, « non voluntate divina, quæ ipsa est regula, sed voluntate humana, quæ regulata est in omnibus secundum voluntatem paternam. » Voy. Perrone, de Incarn., § 461. Petau, t. VI, lib. IX, cap. vi.

9. — *Propter quod, etc.* Ces deux mots indiquent que ce qui va être dit de Jésus-Christ est la conséquence de ce qui vient d'être dit au § précédent. Aussi les théologiens et interprètes catholiques citent-ils ce verset comme dogmatique en faveur de cet enseignement de l'Église catholique, que Notre-Seigneur Jésus-

Christ a mérité pour lui-même sa glorieuse résurrection et l'exaltation de son nom dans le ciel et sur la terre. Calvin, en prétendant le contraire, a ajouté une erreur de plus à celles si nombreuses qu'il a enseignées. Pour soutenir cette erreur, il n'a pas craint d'avancer que le mot grec *δὲ* devait être traduit par « ensuite, après quoi ». Mais il montrait en cela une grande mauvaise foi ou une grande ignorance du grec. Pour ce qui est de cette vérité, que Jésus-Christ a réellement mérité, pour lui-même, outre notre verset, voy. Luc., xxiv, 26. Hebr., II, 9. Apoc., v, 12. Voy. aussi S. Thom. dans son Comment., et III p., quest. XLVIII, art. 1. Estius, Comment., et in III Sent., dist. xviii, § 2. Petau, de Incarn., lib. XII, cap. ix, § 2. Perrone, de Incarnat., § 610. — *Exaltavit illum.* Marc., xvi, 19. Act., vii, 55. Rom. viii, 34. Ephes., I, 20. Le grec porte *ὑπερψωσε*, « superexaltavit ». Ce verbe indique que Jésus-Christ a été élevé au-delà de toute expression ; ce verbe forme aussi une magnifique antithèse avec les mots « humiliavit semetipsum » du § précédent. — *Donavit.* Grec : *ἐξαρπίσατο*, « largitus est, benevole donavit ». Car on doit dire, touchant la récompense accordée à l'humanité sainte du Sauveur, ce que S. Aug. dit par rapport à nos mérites : « Cum Deus coronat merita nostra, nihil aliud coronat quam munera sua. » Ep. cxcv, al. 105, n. 19. Voy. aussi in ps. xcvi, n. 8, et ailleurs. Ce verbe a inspiré la même remarque au Dr Bisping. — *Nomen quod est super omne nomen.* Les Pères et les interprètes ont recherché quel est le nom dont parle ici S. Paul. Théodoret, Théophyl., Œcumén., S. Thomas, Estius et Beelen ont pensé qu'il s'agit du nom de Dieu ou de Fils de Dieu, sous lequel Jésus-Christ est, depuis son ascension, reconnu et adoré sur terre ; d'autres, comme Origène, hom. I in Josue, les PP. Justiniani et de la Pierre croient qu'il faut entendre ceci du nom de Jésus. Le § 10 semble donner raison à ce second sentiment, tandis que ceux qui défendent la première opinion cherchent leur preuve en dehors de cette ép., c'est-à-dire Hebr., I, 4, 5. Cependant nous pensons que l'Apôtre veut dire que le nom, quel qu'il soit, sous lequel nous désignons notre divin Sauveur, est au-dessus de tous les noms ; en d'autres termes, l'Apôtre, selon nous, veut dire que Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans son humanité sainte, jouit dans le ciel et sur la terre d'une gloire et d'une puissance au-

10. Afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers,

11. Et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père.

12. Ainsi, mes bien-aimés (comme vous avez toujours obéi), non-seulement en ma présence, mais bien

10. * Ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium et infernorum;

^{*Is., 45, 24. Rom., 14, 11.}

11. Et omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.

12. Itaque, charissimi mei (sicut semper obedistis), non ut in præsentia mei tantum, sed multo magis

dessus de toutes les créatures. Cela est vrai, que nous le nommons le Fils de Dieu fait homme, Notre-Seigneur, Jésus-Christ, notre divin Sauveur, ou de toute autre manière. Nous pouvons, pour cette interprétation, alléguer l'autorité de Meyer et de Bisping. Dans les autres interprétations, on est obligé de recourir à cette remarque, que l'on fait à la suite de S. Thomas : « *Donavit ergo, id est fecit manifestum mundo, quod hoc nomen (de Fils de Dieu) haberet.* » Il nous semble que c'est bien affaiblir la pensée de l'Apôtre. S. Aug. paraît avoir compris de même cette expression. « *Parvum nomen erat [Christi]; jam modo nomen magnum factum est. Quæ gens est quæ non audivit nomen Christi?* » In ps. xcvi, n. 6.

10. — *Ut in nomine Jesu.* Cette expression de nom de Jésus équivaut à celle-ci : afin que la personne de Jésus reçoive les hommages dont il est ici question. — *Omne genu flectatur.* Voy. Rom., xiv 11, note. Comme fléchir les genoux est, dans les ép. de S. Paul, un signe, un témoignage de l'adoration due à Dieu, Eph., iii, 14, les théologiens et interprètes catholiques sont fondés à regarder ce texte comme dogmatique en faveur de l'adoration qui, à raison de son union hypostatique avec la personne du Verbe, est due à l'humanité sainte de notre divin Sauveur. Voy. S. Thom., III p., q. XXV, art. 1 et 2; LIX, art. vi. Petau, de Incarn., lib. XV, cap. iv. Estius, in III Sent., dist. ix, § 1. Perrone, de Incarn., §§ 521, 527. — *Et infernorum.* Comp. Apoc., v, 13. Il faut entendre ici, non-seulement les démons et les damnés, mais aussi les fidèles du purgatoire, qui tous, bien que les premiers le fassent contraints, avec rage et désespoir, tandis que les derniers le font volontairement et avec amour, rendent honneur et gloire au Fils de Dieu fait homme, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voy., sur ce nom adorable, Œuvres de S. Bern., de Circumcis., serm. 1, t. I; de Nativ. Dom., serm. 1, t. II.

11. — *In gloria est Dei Patris.* Comp. Joan., v, 23. Comme Dieu, Jésus-Christ a une gloire et une puissance égales à celles du Père; comme homme, il est, plus que toute autre créature, élevé dans la gloire que Dieu com-

munique dans le ciel aux bienheureux qui l'habitent. Grec : *εἰ; δόξαν*, « in gloriam ». C'est-à-dire, cette confession doit tourner à la plus grande gloire de Dieu le Père : car, par cette confession, le vrai Dieu est reconnu et adoré; sa bonté, sa puissance sont exaltées.

12. — *Itaque.* De ce qu'il vient de dire touchant l'obéissance de Jésus-Christ, l'Apôtre conclut au devoir qui incombe aux Philippiens d'obéir à Dieu. Mais, au lieu d'exprimer formellement cette conclusion, il les exhorte à travailler à l'œuvre de leur salut; ce qui est la véritable manière d'obéir à Dieu et de faire sa volonté. I Thess., iv, 3. — *Non ut in præsentia... sed... mea.* Ces mots se rapportent à la phrase qui les suit et qui termine le verset, et non pas à la phrase incidente qu'elles précède : « sicut obedistis. » — *Tantum.* Cet adjectif n'est pas ici à la place que demanderait la grammaire, qui le voudrait à côté de la particule négative « non »; mais S. Paul ne s'astreint pas toujours à ce détail. Voy. Rom., iii, 29; iv, 16. I Cor., xv, 19 (dans le grec). — *Cum metu et tremore vestram salutem operamini.* Trois vérités dogmatiques ressortent de ce texte. 1° Nul, sans une révélation spéciale, ne peut être sûr de sa persévérance. Ceci est contre les protestants. « *Nemo quocumque, quamdiu in hac mortalitate vivitur, de arcano divinæ prædestinationis mysterio usque adeo præsumere debet, ut certo statuat se omnino esse in numero prædestinatorum...* Nam nisi ex speciali revelatione scribi non potest, quos Deus sibi elegerit. » Conc. Trid., sess. VI, de Justif., cap. xii. « *De perseverantiæ munere... nemo sibi certi aliquid absoluta certitudine pollicetur... Verumtamen qui se existimant stare, videant ne cadant* (voy. I Cor., x, 12 et la note), et *cum timore ac tremore salutem suam operentur.* » Ibid., cap. xiii « *Si quis magnum illud usque in finem perseverantiæ donum se certo habiturum absoluta et infallibili certitudine dixerit, nisi hoc ex speciali revelatione didicerit, anathema sit.* » Ibid., can. 16. « *Hunc habebat timorem Paulus: propterea etiam dicebat,* » etc. (Voy. I Cor., ix, 27). S. Chrys., hom. viii, n. 1. « *Si non tremueris eum, auferet quod dedit. Cum tremore ergo operare.* » S. Aug., in ps. ciii,

nunc in absentia mea, cum metu et tremore vestram salutem operamini.

13. Deus est enim, qui operatur in vobis et velle et perficere, pro bona voluntate.

14. * Omnia autem facite sine murmurationibus et hæsitacionibus :

* I Pet., 4, 9.

15. Ut sitis sine querela, et simplices filii Dei, sine reprehensione,

encore en mon absence, opérez votre salut avec crainte et tremblement.

13. Car c'est Dieu qui opère en vous et le vouloir et le faire, selon son bon plaisir.

14. Faites tout sans murmures et sans discussions ;

15. Afin que vous soyez irrépréhensibles et simples enfants de

serm. iv, n. 16. « Quare ergo cum timore et tremore, et non potius cum securitate, si Deus operatur; nisi quia propter voluntatem nostram... cito potest subrepere animo humano, ut quod bene operatur, suum tantummodo existimet, et dicat in abundantia sua, Non movebor in æternum? » Id., de Nat. et Grat., cap. xxvii, n. 31. « Sciens autem unde acceperis, ab illo pete ut perficiatur, a quo datum est ut inciperetur. Cum timore itaque et tremore tuam salutem operare, » Id., ep. cccxviii, n. 3. Voy. aussi ep. cccxvii, n. 13; de Civ. Dei, lib. XI, cap. xii; de Dono Persev., cap. xiii, n. 33; serm. xiii, n. 3. « Cum timore, etc., inquit; et hæc sanctis causa est tremendi atque metuendi, ne ipsis operibus pietatis elati, deserantur ope gratiæ. » S. Leo M., de Epiph. Dom., serm. viii, 2^o. « Ut ergo cum timore et tremore suam quisque operetur salutem, opus est *volentis* hominis; sed hoc ipsum Dominus operatur in suis. » Episc. Afcjc. Ep. syn. Opp. S. Aug., t. X, append., p. 2444, éd. G.; 154, Bén. Il y a donc, dans l'œuvre du salut, le libre concours de l'homme à la grâce. Voy. Estius, in II Sent., dist. xxiv, § 13. Perrone, de Grat., § 263. Cela est aussi de foi. Conc. Trid., sess. VI, can. 4. 3^o Le salut s'obtient par les œuvres, et non pas seulement par la foi; et par ces œuvres nous faisons notre salut, nous nous l'assurons, nous nous le méritons. Voy. Conc. Trid., sess. VI, can. 19, 21, 26 et 32. — *Operamini*. Grec : *καταργάζεσθε*. « Id est, non quovis modo operamini, sed accurate magnoque cum studio operamini. » S. Chrys., hom. viii, n. 1.

13. — Texte dogmatique contre les pélagiens et les semi-pélagiens. « [Gratia] prævenit hominis voluntatem bonam, nec eam cujusquam invenit in corde, sed facit. » S. Aug., ep. cccxvii, al. 107, n. 5. « Sic in nobis operatur [Deus], ut et nos operemur... sed voluntas, inquit, bona mea est. Fateor, tua. Sed et ipsa a quo data, a quo excitata?... Non enim potuisti in te, nisi perdere te, nec scis invenire te, nisi ille qui fecit te, quærat te. » Id., serm. xiii, n. 3. Du reste, on sait que ce verset revient à chaque instant dans les ouvrages des Pères et

de S. Aug. en particulier, contre les erreurs des pélagiens et des semi-pél. Voy., pour ce qui concerne la théologie catholique, Estius, in II Sent., dist. xxvi, §§ 20, 35. Perrone, de Grat., § 28. Quelques hérétiques ont abusé de ce texte pour attaquer la liberté humaine, Perrone, de Grat., § 267. S. Aug. répondait ainsi à ceux qui, de son temps, faisaient cette objection: « Non enim quia dixit [Apostolus]... ideo liberum arbitrium abstulisse putandus est. Quod si ita esset, superius non dixisset, cum timore; etc. » De Grat. et Lib. Arb., cap. ix. « Cum inquit Deum esse, qui operatur in nobis velle, minime nos libero arbitrio privat, » etc. S. Chrys., hom. viii, n. 2. « Non quod vel invitos cogat, » dit aussi Théodoret. — *Pro bona voluntate*. Τὸ ἀγαθὸν τοῦ Θεοῦ προσηγόρευσε θέλημα. « Bonam Dei voluntatem appellat. » Théodoret. Comp. Eph., 1, 9, et surtout Rom., ix, 16.

14. — *Sine murmurationibus*, « Noli servire cum murmure: non enim id agunt murmura tua, ut non servias, sed ut malus servus servias. » S. Aug., in ps. xcix, n. 7. « De nulla re magis Dominum offendisse ille populus [judæicus] dictus est, quam contra Deum murmurando. » Id., in Joan. tract. xxvi, n. 12. « Qui murmurat, ingratus est erga Deum; qui vero erga Deum ingratus est, profecto blasphemus etiam est. » S. Chrys., hom. viii, n. 2, « Murmurando adversus Deum, blasphemus es. » S. Aug., in ps. xciii, n. 7. — *Hæsitacionibus*. Grec : *διαλογισμῶν*, « disceptationibus. » Comp. I Tim., ii, 8.

15-16. — *Sine querela*. Grec : *ἀμωμοτο*, « irrépréhensibles. » — *Simplices*. « Id est, » dit S. Chrys., « puri atque integri. » — *Filii Dei, sine reprehensione*. Dans le grec, ces deux derniers mots sont exprimés par un adjectif, et ils se rapportent au subst. « filii » : τέκνα Θεοῦ ἀμώμητα. — *In medio nationis prave et perversee*. Allusion au pass. du Deut., xxxii, 5. — *Inter quos*. Au lieu de « inter quam » : c'est ce que les grammairiens appellent une construction « ad sensum ». Winer, p. 133, 7^o éd. Beelen, Gramm. Græcit., etc., p. 137. Voy. Math., xxviii, 19. Rom., ii, 14; ix, 23, 24. « Vasa

Dieu, sans reproche au milieu d'une nation dépravée et perverse, parmi laquelle vous brillez comme des astres dans le monde,

16. Conservant la parole de vie pour ma gloire au jour du Christ, parce que je n'ai pas couru en vain ni travaillé en vain.

17. Et même si je suis immolé au-dessus du sacrifice et de l'oblation de votre foi, je m'en réjouis, et je m'en félicite avec vous tous.

18. Et vous aussi réjouissez-vous-en et félicitez-vous avec moi.

in medio nationis pravæ et perversæ : inter quos lucetis sicut luminaria in mundo,

16. Verbum vitæ continentes ad gloriam meam in die Christi, quia non in vacuum cucurri, neque in vacuum laboravi.

17. Sed et si immolor supra sacrificium, et obsequium fidei vestræ, gaudeo, et congratulor omnibus vobis.

18. Idipsum autem et vos gaudeo, et congratulamini mihi.

quos ». Gal., iv, 19 (grec, τεχνία, οὐς). Coloss., ii, 19 (grec, κεφαλήν, ἐξ οὐ). — *Lucetis*. Comp. Matth., v, 16. — *Sicut luminaria in mundo*. « De ipsis cogitationibus supernorum, » observe S. Aug., « patientes fiunt [sancti] ; et quidquid in terra committitur, sic non curant, donec peragant itinera sua, quemadmodum non curant luminaria cœli, nisi quomodo exerceant dies et noctes, quamvis tanta mala videant fieri super terram. » In ps. xciii, n. 5. Voy. aussi n. 29, et S. Chrys., hom. viii, n. 3. Théophyl. indique encore fort à propos une raison de cette comparaison. « Quemadmodum luminaria et lucet et... vivificant, sic et vos conamini esse vitalis aliis hominibus potentia. » — *Gloriam*. Sujet, motif de se glorifier. Rom., iv, 2. I Cor., ix, 15, 16. II Cor., i, 14. I Thess., ii, 20. — *In die*. — Grec : εἰς ἡμέραν, « in, ad diem. » — *In vacuum cucurri*. Expression familière à S. Paul. Gal., ii, 2, note. Ici l'Apôtre de l'emploi par rapport aux résultats de son ministère au milieu des Philippiens. — *In vacuum laboravi*. La première expression est figurée ; celle-ci est littérale, et elle est l'interprétation de la première. — *In vacuum*. C'est-à-dire, ainsi que l'explique S. Pierre, « sine fructu. » II Ep., i, 8.

17. — *Sed et si*. Dans le ῥ. précédent. l'Apôtre donne à entendre qu'il espère, sa captivité finie, se consacrer encore au salut des Philippiens ; dans ce ῥ., il laisse entrevoir à ses lecteurs que cet espoir pourrait être déçu, et il les prépare à cette possibilité, en leur inspirant les sentiments avec lesquels ils doivent envisager et accepter cette éventualité. Comme donc il fait ici allusion à une fin bien différente de celle à laquelle se reporte ce qui est dit au ῥ. précédent, on comprend bien pourquoi l'Apôtre commence ce ῥ. par la particule adversative « sed ». — *Immolor*. Ce présent est ici pour le futur « immolabor », ou bien « immolandus sum ». Le grec porte σπένδομαι, que la Vulg. a bien rendu, I Tim., iv, 6, par « delibor. » Par cette expression, S. Paul fait allusion aux

sacrifices judaïques, où, l'hostie étant placée sur l'autel, on répandait sur elle du vin qui figurait le sang. Num., xv, 5-10, xxviii, 7. Voy. aussi Jos., Antiq., lib. III, cap. ix, § 4. Cet usage existait aussi chez les païens, comme l'a longuement démontré, entre autres, Herm. Gottesd. Alterthum, § 25. Ainsi, en parlant d'un sacrifice offert par Alexandre le Grand, Arrien nous dit, lib. VI, cap. xix, § 14 : καὶ σπείσας ἐπὶ τῇ θυσίᾳ, « et libatione sacrificio superaddita, » etc. — *Supra sacrificium, et obsequium fidei vestræ*. Le mot grec rendu par le second subst. latin est λειτουργία, qui signifie le sacrifice offert par le ministère sacerdotal. Le mot latin a aussi ce sens dans cette prière que le prêtre récite pendant le saint Sacrifice : « Placeat tibi, sancta Trinitas, obsequium servitutis meæ ». Ces paroles de l'Apôtre se rapportent, non pas à lui, mais aux Philippiens, qui ont offert et continuent d'offrir à Dieu le sacrifice de leur foi. Par la foi, S. Paul n'entend pas ici l'acte par lequel nous croyons, mais l'ensemble de la foi ou religion chrétienne. S. Paul dit donc à ses lecteurs que, si son sang vient à être versé, ce sera comme une libation qui sera répandue sur le sacrifice de leur intelligence et de leur volonté, qu'ils ne cessent d'offrir à Dieu par leur foi et leur vie toute chrétienne. Voy. pl. h., i, 29. Comp. Rom., xii, 1. Remarquez qu'ici le mot latin est pour rendre le grec λειτουργία. Remarquez aussi les mots « exhibeatis... hostiam, » etc. I Petr., ii, 5, 9. — *Gaudeo et congratulor vobis*. Car j'espère qu'en me donnant la grâce de répandre mon sang et de l'unir, comme une libation, à celui que par votre vie de foi vous offrez au Seigneur, celui-ci acceptera, dans sa miséricorde, nos deux sacrifices, qui n'en feront plus qu'un.

18. — *Idipsum autem et vos*, etc. Pourquoi ? Voy., pl. h., i, 21, 23. II Cor., v, 4-7. « Non igitur lacrymis dignus est justorum obitus, sed lætitia ». S. Chrys., hom. viii, n. 3. Qui ne connaît en effet les manifestations de

19. Spero autem in Domino Jesu, * Timotheum me cito mittere ad vos : ut et ego hono animo, sim cognitis quæ circa vos sunt.

Act., 16, 1.

20. Neminem enim habeo tam unanimem, qui sincera affectione pro vobis sollicitus sit.

21. * Omnes enim quæ sua sunt quærun, non quæ sunt Jesu Christi.

* *I Cor.*, 13, 5.

22. Experimentum autem ejus cognoscite, quia sicut patri filius, mecum servivit in Evangelio.

23. Hunc igitur spero me mittere ad vos, mox ut videro quæ circa me sunt.

19. Or, j'espère dans le Seigneur Jésus, que je vous enverrai bientôt Timothée, afin que moi aussi j'aie l'esprit joyeux, en connaissant ce qui vous concerne.

20. Car je n'ai personne qui ne fasse tant qu'une âme avec moi, et qui avec une affection sincère ait pour vous tant de sollicitude.

21. Car tous cherchent leurs intérêts, non les intérêts de Jésus-Christ.

22. Mais vous connaissez l'épreuve que j'ai faite de lui : car il a servi avec moi pour l'Évangile, comme un père avec son fils.

23. J'espère donc l'envoyer vers vous, dès que j'aurai vu comment les choses tournent pour moi.

joie qu'ont fait éclater plusieurs saints à la nouvelle de leur mort prochaine ? L'angélique S. Louis de Gonzague, dès qu'on lui communiqua cette nouvelle, s'écria : « Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus. » Qui de nous, prêtres, dans le saint ministère, n'a eu le bonheur d'assister à la mort de ces âmes d'élite que Dieu s'est réservées au milieu même du monde ? qui n'a été touché de leurs sentiments de confiance et de joie?... « Moriatur anima mea morte justorum. » Num., xxiii, 40.

19. — *Spero autem in Domino Jesu.* Id est, confido ut hoc mihi Deus gratificetur. » S. Chrys., hom. ix, 1. Comp. Rom., 1. 10 et la note. — *Ut et ego*, etc. L'Apôtre indique par là qu'il a toute confiance que les Philippiens recevront parfaitement Timothée, qu'ils accueilleront très-bien les recommandations ou avis qu'il pourra leur faire de la part de leur apôtre, et qu'ils feront en sorte que Timothée n'ait qu'à lui donner d'excellents renseignements sur leur compte. « Illorum studium ac diligentiam acuit, » dit fort bien S. Chrys.

20-21. — Quelques auteurs ont cru pouvoir citer ces deux versets comme une preuve que S. Pierre n'est jamais venu à Rome !!! Ils prouvent tout au plus que le prince des apôtres n'était pas alors dans la capitale du monde romain ; ce qui est très-probable. Du reste, ces deux versets ne doivent s'entendre que d'une généralité morale, et non pas physique : car il y avait certainement alors à Rome des chrétiens fervents, qui ne méritaient pas ces reproches. Il faut donc expliquer ces deux versets de ceux que connaissaient les Philippiens et que S. Paul

aurait pu leur envoyer. Mais, encore un coup, il ne faut voir ici que des propositions d'une universalité morale. L'Apôtre n'avait pas certes l'idée de comprendre Éphroditte parmi ceux dont il parlait ainsi. — *Sincera affectione.* S. Paul explique au verset suivant ce qu'il entend par ces mots. — *Omnes enim*, etc. « Quid est sua quærentes ? Non Christum gratis diligentes, non Deum propter Deum quærentes ; temporalia commoda consectantes, lucris inhiantes, honores ab hominibus appetentes. Hæc quando amantur a præposito, et propter hæc servitur Deo, quisquis est talis, mercenarius est, inter filios se non computet... Inter mercenarios pastor [Paulus] ingemit : quæsitivum aliquem qui sinceriter diligeret gregem Christi... sed contigerat ut eo tempore quo Timotheum misit, circa se alium de filiis non haberet, sed soli mercenarii cum illo essent... Et tamen ipse germane de grege sollicitus, maluit filium mittere, et inter mercenarios remanere. » S. Aug., in Joan. tract. XLVI, n. 5.

22. — *Cognoscite.* Le grec γινώσκετε peut aussi se prendre comme étant à l'indicatif. C'est ainsi que l'ont expliqué S. Chrys., Théophyl., et de plus les versions syr. et arab. citées par Beelen. Estius a aussi proposé la même interprétation. — *Mecum.* On s'attendait à trouver « mihi ». Mais, par humilité, après avoir parlé de S. Timothée comme de son fils, S. Paul en parle maintenant comme de son collègue et collaborateur. Winer, dans sa Grammaticum. de l'idiôme du N. T., p. 586, 7^o éd., appelle cette construction « oratio variata ».

23. — *Mox ut videro*, etc. C'est-à-dire, dès qu'il sera fixé sur la tournure définitive que

24. Or j'ai cette confiance dans le Seigneur, que moi-même j'irai vers vous bientôt.

25. Mais j'ai cru nécessaire de vous envoyer Épaphrodite, mon frère, et coopérateur, et compagnon de mes combats, votre envoyé, qui m'a servi dans mes besoins :

26. Car il désirait vous revoir tous, et il était affligé de ce que vous aviez appris qu'il était malade.

27. Et en effet il a été malade jusqu'à la mort; mais Dieu a eu pitié de lui, et non-seulement de lui, mais de moi aussi, afin que je n'eusse pas tristesse sur tristesse.

28. Je l'ai donc envoyé en toute hâte, afin que vous vous réjouissiez de le revoir, et que je sois sans tristesse.

29. Recevez-le donc en toute joie dans le Seigneur, et traitez avec honneur ceux qui sont tels.

24. Confido autem in Domino, quoniam et ipse veniam ad vos cito.

25. Necessarium autem existima vi, Epaphroditum fratrem, et cooperatorem, et commilitonem meum, vestrum autem apostolum, et ministrum necessitatis meæ, mittere ad vos :

26. Quoniam quidem omnes vos desiderabat : et mœstus erat, propterea quod audieratis illum infirmatum.

27. Nam et infirmatus est usque ad mortem : sed Deus misertus est ejus : non solum autem ejus, verum etiam et mei, ne tristitiam super tristitiam haberem.

28. Festinantius ergo misi illum, ut viso eo iterum gaudeatis, et ego sine tristitia sim.

29. Excipite itaque illum cum omni gaudio in Domino, et ejusmodi cum honore habetote ;

doit prendre sa cause au tribunal de César, auquel il en avait appelé. Act., xxv. 10-12.

24. — S. Paul recouvra sa liberté. Rien n'empêche de croire qu'il tint parole aux Philippiens, en allant les voir, ainsi que l'observe Beelen.

25. — *Fratrem... cooperatorem... commilitonem.* Remarquez cette gradation, sur laquelle déjà S. Chrys. avait appelé l'attention de ses auditeurs. — *Vestrum apostolum.* Théodorét, S. Thom., Baron. et Beelen pensent que par ces mots S. Paul a voulu dire qu'Épaphrodite était évêque de Philippes. S. Chrys. pense que par ce mot il faut entendre qu'Épaphrodite était au moins le préposé de cette Église et qu'il en était le docteur. Nous croyons, avec Théophyl., Meyer, Bisping et d'autres modernes, qu'il faut ici donner au mot grec ἀπόστολον son sens primitif d'envoyé : les mots suivants semblent confirmer ce sens. — *Ministrum necessitatis meæ.* « Id est, » observe excellemment Estius, « per quem publico nomine mihi necessaria subministratis. »

27. — *Non solum autem ejus, verum etiam et mei.* Remarquez tout ce qu'il y a ici de délicatesse de sentiment. — *Ne tristitiam super*

tristitiam haberem. S. Chrys. pense que l'Apôtre parle ici de la double tristesse que lui auraient causée, d'abord la maladie, et puis la mort d'Épaphrodite. Mais, à cause de ce qui va être dit au §. suiv., il est préférable d'expliquer ceci de la tristesse qu'éprouvait l'Apôtre de se voir, par sa captivité, empêché d'accomplir librement son ministère ; tristesse que serait encore venue aggraver la maladie de son cher Épaphrodite. Estius fait ici une judicieuse remarque : on peut très-bien croire que la guérison du malade a eu lieu principalement à la suite des prières ferventes de S. Paul pour cet objet.

28. — *Et ego sine tristitia sim.* Grec : *κἀὼ ἀποπότερος ὦ,* et que je sois moins affligé, moins triste. Cette leçon du grec indique que le sens que nous avons proposé au §. précéd. pour ces paroles : « ne tristitiam, » etc., est préférable à celui de S. Chrys. et des interprètes qui l'ont suivi : car autrement, Épaphrodite une fois guéri et de retour à Philippes, quel sujet de tristesse pouvait à cet égard avoir encore l'apôtre S. Paul ? Cependant, en adoptant la traduction peu exacte de la Vulgate, on peut parfaitement s'en tenir à l'interprétation de S. Chrysostome.

30. Quoniam propter opus Christi usque ad mortem accessit, tradens animam suam, ut impleret id quod ex vobis deerat erga meum obsequium.

30. Car c'est à cause de l'œuvre du Christ qu'il est allé si près de la mort, livrant sa vie pour suppléer envers moi à l'assistance que vous ne pouviez me rendre vous-mêmes.

CHAPITRE III

L'Apôtre s'attache à prévenir les Philippiens contre les menées des docteurs judaïsans. (ŷŷ. 1-3.) — Il leur rappelle l'exemple de son renoncement au judaïsme (ŷŷ. 4-8) et les motifs qui l'y ont décidé. (ŷŷ. 9-11.) — Mais il ne croit pas avoir assez fait. Il avance sans cesse dans le chemin de la foi, afin de remporter le prix auquel Dieu nous convie tous en Jésus-Christ. (ŷŷ. 12-13.) — Il recommande aux Philippiens de suivre son exemple, et de s'éloigner des faux apôtres ennemis de la croix. (ŷŷ. 18-19.) — Qu'ils vivent par le cœur dans le ciel, d'où doit venir le Sauveur qui transformera notre corps et le rendra conforme à son corps glorieux. (ŷŷ. 20-21.)

1. De cetero, fratres mei, gaudeite in Domino. Eadem vobis scribere, mihi quidem non pigrum, vobis autem necessarium.

1. Du reste, mes frères, réjouissez-vous dans le Seigneur. Vous écrire les mêmes choses ne m'est pas pénible et vous est nécessaire.

30. — *Propter opus Christi usque ad mortem accessit.* La maladie d'Epaphrodite avait été causée par ses travaux et ses fatigues pour aider S. Paul dans l'accomplissement de son ministère évangélique, Voy. pl. h., ŷ. 25. — *Tradens animam suam.* Le grec actuel [παρῆλουσάμενος, « male consulens [animæ vitæ suæ]. » La leçon de la Vulgate suppose dans le grec παρῆλουσάμενος, qui se lit dans six mss. majuscules et dans le Sinaitique. Cette leçon, adoptée par Griesbach et Lachmann dans leur éd. du texte grec, est préférée par les critiques contemporains à celle que nous avons mentionnée en premier. — *Ut impletet,* etc. C'est à-dire, par son zèle et par son dévouement, Epaphrodite a voulu suppléer auprès de moi à l'absence de vous tous. On sent que l'Apôtre ne pouvait pas mieux recommander ce personnage aux Philippiens, qui le lui avaient envoyé pour être auprès de lui l'interprète de leurs sentiments d'affection et de reconnaissance pour leur apôtre bien-aimé.

1. — *De cetero.* Cette expression chez l'Apôtre indique que l'on est vers la fin de l'épître. Voy. pl. h., iv, 8. II Cor., xiii, 41. Gal., vi, 17. Eph., vi, 10. I Thess., iv, 1. II Thess., iii, 1. Aussi les auteurs sont-ils presque unanimes à dire que l'Apôtre avait, en écrivant ces mots, l'intention de ne pas prolonger cette ép. Mais l'intérêt des Philippiens lui a fait ici répéter des avertissements qu'il leur avait déjà donnés et des recommandations qu'il leur avait déjà faites. —

Fratres. « Galatas quidem, » remarque ici S. Chrys., « filios vocat, hos autem fratres. Nam quotiescumque vel corrigere aliquid vult, vel vehementem amoris fractum ostendere, filios vocat: at eum plus honoris iis quibuscum verba facit, habendum est, fratres. » Hom. x, n. 1. — *Gaudete.* « Habetis Epaphroditum ob quem doleratis, habetis Timotheum; ego etiam advenio; Evangelium procedit. Quid jam vobis deest? » Id., ibid. — *In Domino.* « Non in sæculo.... Sicut autem non potest homo deobis dominis servire; sic nemo potest gaudere et in sæculo et in Domino.... Non ideo ista dicuntur, quoniam in hoc sæculo cum sumus, gaudere non debemus; sed etiam ut in hoc sæculo constituti, jam in Domino gaudeamus. » S. Aug., serm. clxxi, al de Verb. Dom. 37, n. 1. « Ergo, fratres,... gaudete in veritate, non in iniquitate; gaudete in spe æternitatis, non in flore vanitatis. » Id., ibid., n. 5. « Omni spiritali lætitia implemini. » Théodoret. Comp., en effet, Rom., xiv, 17, et les citations de la note. — *Eadem vobis scribere.* Le mot « eadem » se rapporte à ce que l'Apôtre va leur écrire concernant les docteurs judaïsans. S. Thom. et quelques auteurs ont pensé que l'Apôtre faisait ici allusion à ce qu'il avait déjà de vive voix dit aux Philippiens à ce sujet. Mais la phrase exige que l'on explique S. Paul comme leur annonçant qu'il va leur écrire des choses qu'il a eu déjà occasion de leur écrire. Estius, Calmet, Sionnet et Wieseler

2. Gardez-vous des chiens, gardez-vous des mauvais ouvriers, gardez-vous de la mutilation.

3. Car c'est nous qui sommes la circoncision, nous qui servons Dieu

2. Videte canes, videte malos operarios, videte concisionem.

3. Nos enim sumus circumcisio, qui spiritu servimus Deo, et glo-

(Chron. d. ap. Zeitalt., p. 458 et suiv.) rapportent le mot « eadem » à ce que l'Apôtre avait déjà écrit sur cette matière aux Rom., aux Corinthiens, aux Galates. Il nous semble que, dans ce cas, S. Paul aurait mis : « eadem et vobis scribere. » D'autres, parmi lesquels nous citerons Allioi, rapportent ce mot à ce qui est dit pl. h., I, 27-30. Mais ce passage doit s'entendre des juifs et des païens, et non pas seulement des chrétiens judaïsants. Nous pensons donc qu'il est préférable de voir ici une allusion à une ép. précédente de S. Paul aux Philippiens, et qui ne nous serait pas parvenue. Comp. I Cor., v, 9 et la note. Ce sentiment est aujourd'hui adopté par le plus grand nombre des auteurs, entre autres par Beelen, Bisping, Reischl, tous les trois catholiques, et par Meyer et Schenkel, auteurs protestants. Il est en effet bien probable que S. Paul avait déjà écrit une lettre de remerciements aux Philippiens, qui lui avaient envoyé des secours une première fois, puisqu'il a répondu à leur second envoi par cette épître. — *Non pigrum*. S. Paul veut dire par là qu'il ne recule devant aucune fatigue quand il s'agit de leur salut. — *Necessarium*. Grec: ἀσφαλές, « chose sûre, salulaire. »

2. — Les cinq auteurs que nous venons de nommer pensent que ce verset est une citation empruntée par l'Apôtre à l'ép. perdue à laquelle il fait allusion. En effet, par ses expressions véhémentes, il se détache tout à fait de ce qui précède et de ce qui suit. — *Videte*. Remarquez quelle énergie donne à la phrase ce verbe trois fois répété. Ce verbe ne signifie pas ici « gardez-vous », mais « voyez, remarquez ». Comp. I Cor., I, 26 ; x, 18. — *Canes*. Ce mot est, dans l'A. T. et aussi dans le Nouveau, pris en mauvaise part lorsqu'il est appliqué aux hommes. Voy. Deut., xxiii, 18. Ps. xxi (Hebr., xxii), 17. Is., lvi, 10, 11. Matth., vii, 6. Apoc., xxii, 15. Cet emploi se retrouve aussi chez les auteurs profanes. Hom., II, I, IX, v. 238. Horat., I Epist., I, 26. Le chien était pour les Juifs un animal immonde. On sait qu'ils désignaient sous le nom de chiens les païens et en général tout individu étranger au peuple juif. Matth., xv, 26. Marc., vii, 27. Les musulmans, eux aussi, désignaient autrefois les chrétiens par ce nom. Comme S. Paul applique ici cette dénomination, non pas aux Juifs en général, mais aux docteurs judaïsants qu'il rencontrait toujours sur ses pas, et qu'il voyait s'attacher partout, en sa présence comme en son absence, à détruire son œuvre, la meil-

leure explication de l'emploi de ce mot par l'Apôtre se trouve dans les paroles suivantes d'Estius : « quia verbo Dei a veris apostolis prædicato passim allatrabant, et prædicatores ejus mordebant, lacerabant et persequerantur ad mortem. » — *Operarios malos*. « Nam operantur quidem, inquit, sed malam in partem..., dum quæ recte sunt constituta disjiciunt. » S. Chrys., hom. x, 1. Comp. II Cor., xi, 13. Gal., I, 7. II Tim., II, 15. — *Concisionem*. Paronomase jointe à une ironie. Winer, Gramm., p. 591. Beelen, Gramm., p. 512. Comme le savant Estius a parfaitement ici fait sentir le sens de ce mot et son opposition avec le mot « circoncision », nous ne croyons mieux faire que de reproduire ses paroles. « Circumciditur id a quo superfluum aliquid resecatur, conciditur autem quod in partes minutas scinditur. Et circumcisio quidem arte fit, ad rem purgandam et expoliendam; concisio vero temere et cum destructione rei. Erant igitur Apostolo judaizantes illi concisio, et non circumcisio; hoc est concisi et non circumcisi, quia circumcisionis necessitatem prædicantes, crucem Christi evacuabant, et per hoc non ad salutem sed ad perniciem eis sua circumcisio velut concisio quædam proficiebat. »

3. — *Nos*. Ce pronom, placé au commencement de la phrase, lui donne plus d'énergie. Il faut dire la même chose du membre de phrase « sumus circumcisio », placé avant son complément « qui servimus, » etc. — *Sumus circumcisio*. Ce mot abstrait est placé au lieu du concret « circumcisi » ; ce qui, du reste, est assez dans les habitudes de S. Paul. Comp. Rom., II, 26 ; III, 30. Gal., II, 7-9. Eph., II, 11. Col., III, 11. — *Qui spiritu servimus Deo*. Bien que quelques mss. grecs moins importants portent ici la même leçon que la Vulgate, cependant les principaux parmi eux et les plus nombreux portent : Ἡσχυματι Θεοῦ λατρεύοντες, que S. Ambr., de Sp. S., lib. II, cap. v, §§ 45, 46 ; lib. III, cap. xi, § 77, et S. Aug., de Trin., lib. I, cap. vi, n. 13, et serm. clx, al. de Verb. Ap. 15, n. 1, traduisent par « Spiritui Dei servimus. » Cette traduction nous paraît peu exacte, ainsi que nous le montrerons tout à l'heure. Mais, ainsi que le disent aux passages précités nos deux saints Docteurs, suivis en cela et approuvés par la critique moderne, la leçon actuelle n'est pas uniforme dans les mss. de l'ancienne Itaque et même de notre Vulgate : car quelques-uns lisent comme le grec. Les SS. Ambr. et Aug.

riamur in Christo Jesu, et non in carne fiduciam habentes :

4. Quanquam ego habeam confidentiam et in carne. Si quis alius videtur confidere in carne, ego magis,

5. Circumcisus octavo die, ex genere Israel, de tribu Benjamin, Hebræus ex Hebræis, * secundum legem pharisæus,

Act., 23, 6.

6. Secundum æmulationem persequens Ecclesiam Dei, secundum justitiam quæ in lege est, conversatus sine querela.

en esprit, et nous glorifions en Jésus-Christ, et ne mettons pas notre confiance en la chair,

4. Quoique moi aussi je puisse avoir confiance même en la chair. Si quelqu'un paraît se confier en la chair, moi plus encore,

5. Circoncis le huitième jour, étant de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, Hébreu, de pères Hébreux ; quant à la loi, pharisien ;

6. Quant au zèle, persécutant l'Eglise de Dieu ; quant à la justice de la loi, ayant vécu sans reproche.

tirent de la leçon du grec une preuve en faveur de la divinité du Saint-Esprit. Cette preuve a le tort de reposer sur une traduction inexacte. Le datif πνεύματι n'est pas le régime du verbe, mais tout simplement un datif d'instrument : il ne fallait donc pas traduire « Spiritui », mais « Spiritu », dans le sens de « in Spiritu », ou bien « per Spiritum ». Ce qui a pu contribuer à faire naître les leçons Θεῶ, « Deo », au lieu des plus autorisées Θεοῦ, « Dei », c'est que par cette dernière leçon le verbe se trouvait sans régime direct. (Nouvelle preuve que πνεύματι était alors, comme aujourd'hui regardé comme un datif d'instrument.) To utes fois ce verbe, employé pour signifier le culte rendu à Dieu, se trouve aussi, dans d'autres passages du N. T., employé sans régime direct. Voy. Luc., II, 37. Act., xxvi, 7. Hebr., ix, 9 ; x, 2 (comp. le texte grec), etc. Entendu de la manière que nous l'indiquons à la suite de presque tous les interprètes modernes, le texte grec présente le même sens que le texte latin : il s'agit de ceux qui servent Dieu en esprit et en vérité. Seulement, d'après le texte grec, on ne sert Dieu de cette manière que par l'esprit de Dieu, l'Esprit-Saint. S. Chrys., qui explique « id est qui spiritualiter servimus », a lu comme la Vulgate. Hom. x, n. 1. Comp., pour le sens, Rom., II, 28. — *Gloriamur in Christo Jesu*. Voy. pl. b., 7. 9. Comp. Rom., III, 24. I Cor., I, 30. Gal., v, 6. — *Et non in carne*, etc. « Respexit quosdam in carne fidentes, ipsi erant qui de carnis circumcissione gloriabantur. » S. Aug., serm. CLXIX, n. 3. Ils se glorifiaient surtout de descendre d'Abraham selon la chair, et d'appartenir par leur naissance au peuple d'Israël.

4. — S. Aug. rend fort bien la pensée de S. Paul qui ressort de ce verset. « Ne arbitremini, inquit, me hoc contemneri quod non habeo. » Ubi supra, n. 4.

5. — *Circumcisus*. — Les éditions elzéviriennes et stéphaniennes portent ici περιτομή, « circumcisio » ; mais les éd. modernes portent la leçon bien plus autorisée περιτομή, « circumcissione ». S. Chrys. et les interprètes grecs ont cependant la première de ces deux leçons. — *Octavo die, ex genere Israel*. « Ex eo quod octavo die, etc., ostenditur non esse proselytum ; ex eo autem quod ex genere, etc., ostenditur neque ex parentibus proselytis ortum esse. » S. Chrys., hom. x, n. 2. — *De tribu Benjamin*. On sait que cette tribu, avec celle de Juda, a constitué le royaume de Juda ; tandis que les dix autres tribus, séparées depuis le schisme de Jéroboam, formaient le royaume d'Israel. L'expression « ex genere Israel » doit être prise dans le sens qu'indiquent les mots qui suivent. Comp. Rom., XI, 1. — *Hebræus ex Hebræis*. « Hinc ostendit se non esse proselytum, » dit encore excellemment S. Chrys., « sed antiquitus ex claris Judæis : poterat enim quis Israelita esse, nec tamen Hebræus ex Hebræis : multi enim jam et rem ipsam corruperant, et linguam non tenebant, aliis admixti gentibus. » En un mot, S. Paul veut dire ici que non-seulement il vient de parents Juifs, mais aussi de parents ayant conservé parmi eux l'usage de la langue hébraïque, à la différence des autres Juifs chez lesquels l'usage de la langue grecque avait remplacé celui de la langue hébraïque, qu'ils avaient fini par ne plus comprendre ni parler. On les appelait les Juifs hellénistes. Ils ne lisaient plus les Livres saints en hébreu, mais en grec. — *Secundum legem pharisæus*: Act., xxvi, 5. Gal., I, 14 et la note.

6. — *Secundum æmulationem*, etc. I Cor., xv, 9. Gal., I, 13. — *Secundum justitiam quæ in lege est*. Cette justice, provenant de l'observation de la loi, n'était qu'une justice extérieure. Pour être intérieure et réelle aux

7. Mais ce qui pour moi était un gain, je l'ai regardé à cause du Christ comme une perte.

8. Bien plus, j'estime que tout est perte, comparé à l'éminente science de Jésus-Christ mon Seigneur, pour qui j'ai voulu tout perdre et je regarde tout comme du fumier, pour gagner Jésus-Christ,

9. Et pour être trouvé en lui ayant non ma propre justice qui vient de la loi, mais celle qui vient de la foi dans le Christ Jésus, cette justice qui vient de Dieu par la foi,

10. Pour le connaître, ainsi que la vertu de sa résurrection et la par-

7. Sed quæ mihi fuerunt lucra, hæc arbitratus sum propter Christum detrimenta.

8. Verumtamen existimo omnia detrimentum esse, propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei: propter quem omnia detrimentum feci, et arbitrator ut stercora, ut Christum lucrifaciam,

9. Et inveniari in illo non habens meam justitiam quæ ex lege est, sed illam quæ ex fide est Christi Jesu: quæ ex Deo est justitia in fide,

10. Ad cognoscendum illum, et virtutem resurrectionis ejus, et so-

yeux de Dieu, notre justice doit prendre sa source dans les mérites de Jésus-Christ, qui nous sont appliqués, et dans notre foi en lui. Comp. Rom., ix, 31, 32. — *Conversatus sine querela*. Grec: γυνόμενος ἀμεμπτος, « effectus irreprehensibilis. » Luc., i, 6, l'adjectif grec a été traduit de la même manière qu'ici.

7. — *Quæ mihi fuerunt lucra*. Toutes ces choses dont je viens de parler, qui, aux yeux de mes anciens coreligionnaires et à mes yeux, lorsque je vivais selon le judaïsme, passent et passaient pour de précieux avantages. — *Detrimta*. « Damna sua dicit, et inter damna sua computat, quod in justitia, quæ est in lege, sine querela fuerit. » S. Aug., serm. CLXIX, n. 6. Pourquoy cela? Voy. Rom., iii, 20; x, 3. Gal., ii, 16; v, 4-6. « Jam ipsam [legem] putamus damnatum. Quomodo? Non quoniam damnatum est, sed quoniam longe potior est gratia. » S. Chrys. De même, continue le S. Docteur, que celui qui possède de l'argent, « postquam aurum invenerit, si utrumque (l'or et l'argent) retinere non liceat, damnatum putat retinere argentum, atque illo dimisso aurum capit... ita et hic. Non igitur lex est detrimentum, sed legi inhærentem deficiere a Christo. Quamobrem cum nos abducit [lex] a Christo, tunc damnatum est; quod si adducat, non item. Propterea inquit, *propter Christum*. »

8. — *Existimo*. Le greca avant ce verbe la particule copulative καί, « et », qui donne plus d'énergie à l'affirmation de l'Apôtre. — *Propter eminentem scientiam*. Grec: τὸ ὑπερέχον τῆς γνώσεως, « l'excellence de la science. » — *Domini mei*. Voyez avec quelle énergie S. Paul affirme que maintenant il s'est donné à Jésus-Christ. Remarquez tout ce que cette expression renferme d'amour et de dévouement. — *Ut stercora*. « Non quod lex vetus, ut ma-

nichæi arbitrantur, ad comparisonem Evangelii scybalâ computetur [quod impium est dicere, quum unius Dei utrumque sit testamentum], sed et doctrinæ pharisæorum, et præcepta hominum, et Deuterosis (les traditions consignées plus tard dans le Talmud) Judæorum (et la justice qu' les Juifs cherchent en dehors de Jésus-Christ, dans l'accomplissement de leur loi), stercora dicantur ab Apostolo. » S. Jér., in Hab Opp., t. VI, col. 619, éd. Vallars. in-4°. — *Ut Christum*. Le nom de Jésus-Christ est ici, par un hébraïsme, à la place des pronoms « eum, illum », qu'aurait exigés la grammaire.

9. — « Illi [Judæi] volunt suam [justitiam] constituere, adhuc eos delectat in stercore jacerere. Ego non habeo meam justitiam, sed eam quæ est per fidem Christi, justitiam ex Deo. » S. Aug., serm. CLXIX, n. 10. Comp. Rom., iii, 28, et la note. — *Justitia in fide*. Grec: ἐν τῇ πίστει, « super fide »; c'est-à-dire la justice ou justification qui nous vient de Dieu par Jésus-Christ, et qui, par rapport à nous, est basée sur notre foi en Jésus-Christ, conformément à ces paroles du saint Concile de Trente: « Per fidem ideo justificari dicimur, quia fides est humanæ salutis initium, *fundamentum* et radix omnis justificationis. » Sess. VI, cap. VIII.

10. — *Ad cognoscendum illum*. S. Chrys. et les interprètes grecs rapportent ce verset aux paroles qui précèdent immédiatement et qui terminent le 7. 9. Nous croyons qu'il est préférable de relier ce verset au 7. 8. L'Apôtre explique dans la suite du 7. ce qu'il faut entendre par la connaissance de Jésus-Christ et de ses bienfaits, à laquelle il a tâché d'arriver. — *Virtutem resurrectionis ejus*. Voy. Rom., iv, 25. — *Societatem passionum illius*. Grec: κοινωνίαν, « communicationem », ainsi qu'a

cietatem passionum illius : configuratus morti ejus :

11. Si quo modo occuram ad resurrectionem, quæ est ex mortuis ;

12. Non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim : sequor autem, si quo modo comprehendam in quo et comprehensus sum a Christo Jesu.

13. Fratres, ego me non arbitror comprehendisse. Unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum,

14. Ad destinatum persequor, ad

ticipation de ses souffrances, je me suis conformé à sa mort,

11. Afin de parvenir de quelque manière à la résurrection des morts :

12. Non que j'aie déjà atteint jusque-là, ou que déjà je sois parfait ; mais je poursuis afin de saisir le but pour lequel j'ai été saisi par Jésus-Christ.

13. Mes frères, je ne crois pas l'avoir saisi ; mais seulement, oubliant ce qui est derrière moi et m'avancant vers ce qui est devant,

14. Je marche sans cesse vers le

lu S. Aug., serm. CLXIX, n. 13, etc. L'Apôtre parle ici de cette science pratique qui consiste à unir nos souffrances à celles de Jésus-Christ, afin qu'elles nous deviennent utiles et méritoires. « Ut prosit tibi communicatio passionum Christi, charitas adsit. » S. Aug., serm. CLXIX, n. 15. Comp. I Cor., XIII, 3 et la note. — *Configuratus*. Grec : συμμορφούμενος, « conformatus ». S. Aug., ibid., n. 16. — *Morti ejus*. Rom., VI, 4 et la note.

11. — *Si quo modo*. Cette manière dubitative dont s'exprime l'Apôtre, prouve deux choses : 1° Qu'il ne parle pas ici de la résurrection générale, qui est chose certaine, indubitable, mais de la résurrection glorieuse, qui sera spéciale aux élus. Comp. Apoc., XX, 3, 6. Voy. aussi I Cor., XV, 51 et la note. 2° Que nul, pas même S. Paul, ne peut, à moins d'une révélation spéciale, être sûr de son salut éternel. Voy. pl. h., II, 12. I Cor., IX, 27 ; X, 12, et les notes. Cette seconde remarque a été, depuis S. Chrys., faite, à propos de ce verset, par tous les interprètes catholiques. « Si Paulus, » dit ici avec beaucoup de raison Estius, en combattant l'erreur des protestants à ce sujet, « post tot labores Christi nomine susceptos, et post tanta divini erga amoris indicia, nondum securus erat ; falluntur ergo. imo seipsum fallunt miserime, quotquot hodie certam sibi ipsi salutem, velut ex verbo Dei promittunt. » Voyez Conc. Trid., sess. VI, cap. XIII, et les canons 15 et 16.

12. — Dans ce 7. et dans le suivant, l'Apôtre parle, non pas de la récompense éternelle, mais de ce qu'il redit au 7. 10. — *Non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim*. « Quid est quod nondum acceperat ? Fidem habebat, virtutem habebat, spem habebat, charitate flagrabat, virtutes operabatur, invictissime prædicabat, omnes persecutiones tolerabat, in omnibus patiens, amans Ecclesiam,

solicitudinem omnium Ecclesiarum corde gestans, quid nondum acceperat ?... Nolite, inquit, in me falli : plus me ipse novi quam vos. Si nescio quid mihi desit, nescio quid adsit. » S. Aug., ubi supr., n. 16. — *Si quo modo*. Quelques éditions latines lisent ici « quomodo » ; mais il est préférable de lire en deux mots. — *In quo*. Ces mots indiquent le but, la fin pour lesquels S. Paul a été comme saisi par Jésus-Christ sur le chemin de Damas.

13. — *Unum autem*. Sous-entendez « ago ». — *Quæ quidem retro sunt*. Ces choses qui sont derrière lui et que l'Apôtre oublie, ce sont ses œuvres et ses souffrances pour la cause de l'Évangile. — *Obliviscens*. « Proficite, fratres mei, discutite vos semper... Semper tibi displicet quod es, si vis pervenire ad id quod nondum es. Nam ubi tibi placuisti, ibi remansisti. Si autem dixeris, sufficit ; et peristi. Semper adde, semper ambula, semper profice ; noli in via remanere, noli retro redire... Remanet qui non proficit, retro redit qui ad ea revolvitur unde jam abcesserat » S. Aug., serm. CLXIX, n. 18. « Non sit proinde tibi aut pigrum vestigare quid desit, aut fateri quod desit verecundum. » S. Bern. de Consid., lib. II, cap. VII. « Nam et cursor, non quot spatia confecerit, cogitat, sed quod adhuc restent. » S. Chrys., hom. XII, n. 4. — *Extendens meipsum*. « Is enim extendere se dicitur, » dit encore S. Chrys., « qui pedes, licet currentes, reliquo corpore antevertere studet, sequente inclinat in anteriora, manusque protendit, ut aliquanto etiam plus spatii faciat. Id vero ex multo animi impetu et magno ardore fit. »

14. — *Ad destinatum*. Grec : κατά σκοπόν, « ad scopum. » Le but vers lequel il court, c'est la perfection ou la sainteté. — *Ad bravium*. C'est la récompense céleste promise à ceux qui atteindront le but. Comp. I Cor., IX, 24-

terme, vers le prix de la vocation céleste de Dieu dans le Christ Jesus.

15. Donc, qui que nous soyons de parfaits, ayons ce sentiment; et si vous en avez quelque autre, Dieu vous révélera ce *qu'il vaut*.

16. Cependant, quant au point où nous sommes déjà parvenus, ayons les mêmes sentiments et persévérons dans la même règle.

17. Soyez mes imitateurs, mes frères, et observez ceux qui marchent selon le modèle que vous avez en nous.

18. Car il y en a plusieurs dont je vous ai souvent parlé (et je vous

bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu.

15. Quicumque ergo perfecti sumus, hoc sentiamus : et si quid aliter sapitis, et hoc vobis Deus revelabit.

16. Verumtamen ad quod pervenimus, ut idem sapiamus, et in eadem permaneamus regula.

17. Imitatores mei estote, fratres, et observate eos qui ita ambulat, sicut habetis formam nostram.

18. * Multi enim ambulat, quos sæpe dicebam vobis (nunc autem

27. — *Supernæ vocationis Dei.* Act., ix, 3. 6. Gal., i, 15. Ces mots se rapportent aux deux substantifs « destinatum bravium ». — *In Christo Jesu.* Il faut, avec S. Chrys., rapporter ces mots au verbe « persequor ». « In Christo Jesu, hoc, inquit, facio. Non enim sine illius impulsu tantum spatii conficere fas est; multo opus est auxilio. » Hom. xii, n. 2.

15. — *Quicumque ergo perfecti sumus.* C'est-à-dire : nous tous qui savons bien que nous ne sommes pas parfaits, mais qui travaillons à le devenir. « Jam dudum dixerat se imperfectum, nunc autem perfectum. Quare, nisi quia ipsa est perfectio hominis, invenisse se non esse perfectum? » S. Aug., serm. clxx, n. 8. — *Hoc sentiamus.* Ceci se rapporte à la recommandation que l'Apôtre, aux §§ 12-14, a faite d'une manière indirecte aux Philippiens. — *Si quid aliter sapitis.* Si vous vous conduisez dans la pratique autrement que je le fais moi-même, si vous ne croyez pas qu'il faut tendre sans cesse vers la perfection. — *Hoc vobis Deus revelabit.* « Vides quam vecunde... Deus vobis persuadebit, non tantum docebit. » S. Chrys. S. Paul emploie ici une expression délicate pour faire sentir aux Philippiens que, s'ils pensent que la règle de conduite qui leur est proposée n'est pas à suivre, ils se trompent dans leur appréciation. « Quantum mihi videtur, in ea quæ pericienda est justitia, multum in hac vita ille profecit, qui quam longe sit a perfectione justitiæ, proficiendo cognovit. » S. Aug., de Sp. et Litt., cap. xxxvi.

16. — *Ad quod pervenimus.* C'est-à-dire : « quantum ad id quod de rebus divinis assecuti sumus », ainsi que l'explique fort bien Estius. — *Ut idem sapiamus.* Sous-entendez « hortor vos, opto, » etc. Ces mots et les suivants : *et in eadem*, etc., ne doivent pas, ce

nous semble, s'expliquer de la concorde à laquelle, d'après Estius, se rapportent ces expressions. Nous croyons que les mots « idem, eadem regula », doivent s'entendre de ce que l'Apôtre a dit aux §§ 12-14 : car S. Paul ne parle pas ici de la concorde ou de la communauté de pensées et d'affection parmi ses lecteurs, mais des efforts qu'il faut faire incessamment vers la perfection. Les leçons du texte grec sont ici bien variées. Celle à laquelle se rallie le plus grand nombre des interprètes contemporains, a été reproduite par Tischendorf : πλὴν εἰς τὸ ἐφθάσαμεν, τῷ αὐτῷ στοιχείῳ ; « verumtamen ad quod pervenimus in eo permanere. » Cette leçon confirme l'interprétation que, contrairement à celle d'Estius, nous venons de donner au texte de la Vulgate.

17. — *Imitatores.* Grec : συμμιμηταί, « co-imitatores ». Imitiez-moi avec ou comme ceux des autres Eglises qui m'imitent, ainsi qu'il le dit dans la phrase suivante. — *Formam nostram.* Grec : ἡμᾶς, « nous ». Beelen observe avec raison que ce pronom de la première personne du pluriel peut s'entendre ou de S. Paul seulement, ou bien de S. Paul et de S. Timothée. Comp. II Cor., xi, 18. « Hæc optima est docendi ratio, ita discipulum impellere doctor poterit. Sin dicat quidem..., factis vero contraria representet, nondum doctor est. » Excellente remarque. S. Chrys., hom. xii, n. 2. Comp. I Cor., xi, 1. I Tim., iv, 12. I Petr., v, 3.

18. — *Nunc autem et fens dico.* « Cur? Quoniam malum crevit. » S. Chrys., hom. xiii, n. 1. — *Inimicos crucis Christi.* Corn. de la Pierre pense que ceci s'applique aux hérésies naissantes du temps de S. Paul. Mais il est préférable d'appliquer, avec le plus grand nombre des interprètes, ces paroles aux docteurs judaïques, les perpétuels adversaires de l'A-

et flens dico) inimicos cruci Christi :
* Rom., 16, 17.

19. Quorum finis interitus : quorum deus venter est : et gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt.

20. Nostra autem conversatio in cœlis est : unde etiam Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum,

21. Qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ, secundum operationem, qua etiam possit subjicere sibi omnia.

en parle encore maintenant en pleurant) qui marchent en ennemis de la croix du Christ :

19. Leur fin est la perdition, leur dieu est le ventre, et leur gloire est dans leur ignominie, et ils n'ont de goût que pour les choses terrestres.

20. Mais notre vie est dans les cieux, d'où aussi nous attendons le Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ,

21. Qui reformera l'humilité de notre corps et le rendra conforme à la gloire de son corps, selon cette action toute-puissante par laquelle il peut s'assujettir toutes choses.

pôtre. « Opus eorum, » dit ici S. Thom., « est exercitium inimicitiae contra crucem Christi, dicentium, quod nullus potest salvari sine legalibus, in quo evacuant virtutem crucis Christi. » Comp. I Cor., 1, 23. Gal., II, 21 ; VI, 14.

19. — *Quorum Deus venter est.* Rom. XVI, 18. « Judæi enim præcipue victus impensam curam gerunt, et finem justitiæ putant profusum in sabbato luxum. » Théodoret. Les docteurs juifs, en effet, enseignent qu'il faut honorer le sabbat par de bons repas, où il ne faut se ménager ni sur la nourriture ni sur la boisson. — *Et gloria in confusione ipsorum.* Voici la leçon et l'explication de S. Aug. : « Gloria in pudendis ipsorum. Intellige ut circumcisionem. » Serm. CLXIX, n. 3. Le faux Ambr., Pélagé (comment. insérés au dernier volume des Œuvres de S. Jér. : « in circumcissione verecundi membri »), ont adopté cette interprétation, qui est, à la suite de S. Chrys. (hom. XIII, n. 1) et des interprètes grecs, unanimement rejetée par les auteurs modernes, Estius, etc., et par les contemporains, Beelen, Meyer, Bisping, Schenkel. Il faut donc s'en tenir, ainsi que le demande le contexte, aux paroles de S. Chrys. : « Ego autem ita interpretor, ac si dictum esset: in quibus oportebat eos pudore suffundi, seque occultare, in his se efferunt. » Comp. Prov., II, 14. — *Qui terrena sapiunt.* Rom., VIII, 5. Col., III, 2. « Qui dicunt, ædificemus domos. Ubi? In terra... Emanus agros; in terra rursus: adipiscamur imperium, rursus in terra; assequamur gloriam, rursus in terra; divitias comparemus, omnia denique in terra. » S. Chrys., hom. XIII, n. 2.

20. — *Nostra autem conversatio,* etc. « Spe itaque jam in cœlestibus habitamus, cum adhuc re ipsa in terris peregrinamur et in corpore... Neque enim præsentior spiritus noster est ubi animat, quam ubi amat; nisi forte pu-

tetur esse magis, ubi invitus et ex necessitate tenetur, quam quo sponte et alacri fertur voluntate. Denique ubi est et thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. » S. Bern., de Præcept. et Dispens., cap. XX, n. 60. « Nos fide, spe et charitate, cum capite nostro sumus in cœlo in æternum; quia et ipsum, divinitate, bonitate, unitate nobiscum est in terra usque in consummationem sæculi. » S. Aug., in ps. XXVI, n. 11. — *Conversatio.* Grec: πολιτεύμα. « Id est, *municipatum* nostrum in cælis esse. » Tertull., Adv. Marc., lib. III, cap. XXIV.

21. — « Ipse Dominus Sabaoth, Dominus virtutum et rex gloriæ, ipse descendet ad reformanda corpora nostra, et configuranda corpori claritatis suæ... Caro nostra requiescat in spe, Salvatorem expectans, » etc. S. Bern., de Adv. serm. VI, nn 5, 6. « Quid adhuc murmuras, caro misera, quid adhuc recalcitras, et adversus spiritum concupiscis? Si te humiliat, si castigat, si redigit in servitatem; id profecto in tuo genere non minus tua interest, quam ipsius... Reformant [alii], aut magis certe deformant corpora sua; te, si fueris corpus humilitatis, reformabit idem artifex qui formavit. » Id., serm. II in Is., n. 2. — *Configuratum.* « Non juxta gloriæ quantitatem, sed juxta qualitatem. » Οὐ κατὰ τὴν ποσότητα τῆς δόξης, ἀλλὰ κατὰ τὴν ποιότητα, observe avec raison Théodoret. — *Qua possit subjicere sibi omnia.* Remarquez que I Cor., XV, 26-28; Eph., I, 22; Heb., II, 8, l'Apôtre dit que c'est le Père qui doit tout soumettre au Fils. Et cela, nous dit S. Ambroise, « ne forte et illud ad infirmitatem Filii referas quod scriptum est quia subjecti ei Deus omnia, disce quod omnia sibi etiam ipse subjecerit. Scriptum est enim: Nostra autem, etc. Didicisti ergo quod omnia possit sibi ipse subjicere, secundum operationem utique divinitatis. » De Fide, lib. V, cap. XV, § 184.

CHAPITRE IV.

Conclusion de ce qui vient d'être dit au chap. précédent, *ŷŷ. 17-21. (ŷ. 1.)* — Exhortation à la concorde. (*ŷŷ. 2-3.*) — Diverses recommandations pratiques et qui s'adressent à tous. (*ŷŷ. 4-9.*) — Il remercie les Philippiens de leur générosité à son égard. (*ŷŷ. 10-19.*) — Doxologie. (*ŷ. 20.*) — Salutations (*ŷŷ. 21-22*) et souhait final. (*ŷ. 23.*)

1. C'est pourquoi, mes frères très-chers et très-désirés, ma joie et ma couronne, demeurez ainsi fermes dans le Seigneur, mes bien-aimés.

2. Je prie Évodie et je supplie Syntyche d'avoir les mêmes sentiments dans le Seigneur.

3. Je te prie aussi, toi, mon fidèle compagnon, aide celles qui ont travaillé avec moi pour l'Évangile, avec

1. Itaque, fratres mei charissimi et desideratissimi, gaudium meum et corona mea : sic state in Domino, charissimi.

2. Evodiam rogo, et Syntychen deprecor, idipsum sapere in Domino.

3. Etiam rogo et te germane compar, adjuva illas quæ mecum laboraverunt in Evangelio cum Cle-

1. — *Charissimi et desideratissimi.* Pl. h., I, 8. — *Gaudium meum et corona mea.* « Cum magna laude conjuncta est adhortatio. De vobis enim, inquit, glorior, propter vos illustris sum. » Théodoret. Le passage I Thess., II, 19, n'est pas semblable à celui-ci, quoique Estius pense le contraire. — *Sic state in Domino.* Voy. pl. h., III, 17-21. — *Charissimi.* Remarquez cette répétition.

2. — *Evodiam... et Syntychen.* Théophyl. et Théodoret Mopsuest. pensent que ce sont les noms de deux époux. Mais cette opinion est rejetée par les interprètes, qui voient ici les noms de deux femmes. On croit qu'elles étaient toutes les deux diaconesses de l'Église de Philippi (voy. pl. b., ŷ. 3), et qu'il y avait entre elles une malheureuse rivalité, funeste à cette Église. Baur et son disciple Schwegler ont affirmé, tout gratuitement, que par ces deux noms S. Paul a fait allusion aux deux partis, celui des judéo-chrétiens et celui des chrétiens de la gentilité, qu'ils supposent avoir existé au sein de l'Église de Philippi. Nous n'avons pas besoin de nous arrêter à cette hypothèse. « *Quod gratis asseritur, gratis negatur.* » — *Rogo, deprecor.* Grec : παρακαλώ, παρακαλώ; « hortor, hortor. » — *Idipsum sapere.* Pl. h., II, 2.

3. — *Et te germane compar.* Clém. d'Alex. a cru que S. Paul parlait ici à sa femme. Les anciens interprètes protestants ont saisi avec avidité cette explication, où ils voyaient une arme contre le célibat ecclésiastique. Mais, 1^o S. Paul n'a jamais été marié. Voy. I Cor., VII, 7; IX, 5 et les notes. Ajoutez les témoignages suivants : « Nusquam ita nuptias per-

mittit [Paulus], ut non potius ad suum exemplum nos enim malit. Felicem illum qui Pauli similis extiterit. » Tertull., ad Uxor, lib. I, cap. III. « Apostolus propterea et ipse castratus, continentiam mavult. » Id., de Monog., cap. III. « Petrum solum invenio maritum per socrum. » Id., ibid., cap. VIII. « Jam vero benedictionibus Dei privabitur felix illa et beata virginitas? Et ubi erit illud Pauli (I Cor., VII, 7)? » S. Hil. de Poit., in ps. CXXVII, § 7. « Volo vos imitatrices esse tanti Apostoli, ut vitam ejus sequamini, qui conjugii vinculum refugit, ut vinctus esset Christi Jesu. » S. Ambr., Exhort. ad Virg., cap. IV, § 22. Les mêmes témoignages sur la virginité de S. Paul se lisent dans S. Epiph., Hæres. LVIII. S. Jér., Ep. XXII, ad Eustoch., § 20; Adv. Jovin., lib. I, n. 8. S. Aug., de Bono Conjug., cap. X; de Op. Monach., cap. IV; de Grat. et Lib. Arb., cap. IV, n. 8. 2^o Si S. Paul avait voulu parler ici d'une femme, il aurait mis σύνυγε γνησία, ainsi que le remarquent Estius et Meyer. Comp. Arist., Hist. anim., lib. IX, cap. XXXII : γυναικων γνησίαν. Les interprètes penchent en plus grand nombre vers le sentiment de ceux qui prennent le mot grec σύνυγε, « compar », non pour un nom propre, mais pour un nom appellatif, ainsi que γνησία, « germane ». Meyer et Bisping pensent que l'Apôtre fait ici allusion au principal de ses collaborateurs parmi les Philippiens. Mais on ne peut croire qu'il s'agit d'Épaphrodite, le porteur de cette lettre, à moins cependant que l'Apôtre n'ait mis cette recommandation, pour donner aux paroles de ce personnage plus d'autorité auprès des deux

mente, et ceteris adiutoribus meis, quorum nomina sunt in libro vitæ.

4. Gaudete in Domino semper : iterum dico, gaudete.

5. Modestia vestra nota sit omnibus hominibus : Dominus prope est.

6. Nihil solliciti sitis ; sed in omni oratione et obsecratione, cum gratiarum actione, petitiones vestræ innotescant apud Deum.

Clément et mes autres auxiliaires, dont les noms sont dans le livre de vie.

4. Réjouissez-vous dans le Seigneur, toujours ; je le dis de nouveau : réjouissez-vous.

5. Que votre modestie soit connue de tous les hommes : le Seigneur est proche.

6. Ne vous inquiétez de rien ; mais dans toutes vos prières et vos supplications, que vos demandes soient présentées à Dieu avec des actions de grâces.

femmes qu'il exhortait à la concorde. — *Germane compar.* Le premier mot, qui est un adjectif, a ici le sens de « véritable, sincère ». « Comparem ergo seu conjugem illum vocat, ut qui jugum idem pietatis secum trahat. » Théodoret. Voy. un jeu de mots semblable, Philém., 11. — *Adjura illas.* « Hortatur ut optimarum mulierum sit adiutor, et concordiam inter eas procuret. » Théodoret. — *Cum Clemente.* Orig., in Joan., t. VI, n. 36; Euseb., Hist. eccl., lib. III, cap. iv; Epiph., Hæres. xxvii; S. Jér., de Script. eccles., cap. xv; Pélage, dans son Comment., pensent qu'il est ici question de celui qui, sous le nom de S. Clément pape, est honoré par l'Église. L'Église semble même approuver ce sentiment, puisque, le jour de la fête de S. Clément, elle nous fait lire ce passage à la messe et dans l'office. Baur, der Ap. Paulus, t. II, p. 66 et suiv., 2^e éd., soutient que si cela est, cette ép. ne peut être authentique, parce que Clément de Rome n'a pu être collaborateur de S. Paul. C'est une pure affirmation. S. Clément a pu être dans sa jeunesse à Philippes, et y prêter son ministère à S. Paul. Il n'est pas nécessaire, pour défendre l'authenticité de cette ép., de soutenir, avec Lünemann, p. 52 et suiv., qu'il s'agit ici d'un Clément, personnage philippin, et bien différent de Clément romain. Winer et d'autres auteurs protestants ont combattu l'opinion reçue parmi les catholiques qu'il est ici question de S. Clément de Rome, par l'insuffisance des preuves qu'on apporte ; mais nul n'y a vu cette impossibilité historique dont Baur fait tant de cas au passage précité. — *Quorum nomina.* Ceci se rapporte aux « ceteris adiutoribus meis » qu'il n'a pas nommés. — *In libro vitæ.* L'Apôtre ne veut pas dire par là qu'ils sont définitivement parmi les prédestinés ou les élus, mais que ce qu'ils ont fait est présent à Dieu, qu'ils en récompenseront s'ils persévèrent jusqu'à la fin, et si par cette persévérance finale ils se rendent dignes de la récompense éternelle. Cette expression « liber vitæ » ne doit pas se pren-

dre à la lettre, cela se comprend. « Non Deum liber iste commemorat, ne oblivione fallatur... Ipsa ejus præscientia de illis, quæ falli non potest, liber est vitæ, in quo sunt scripti, id est, ante præcogniti. » S. Aug., de Civ. Dei, lib. XX, cap. xv.

4. — Voy. pl. h., III, 1. Voy. aussi Rom., XII, 12. II Cor., vi, 10.

5. — *Modestia vestra.* « Quid modestia nostra nisi mansuetudo et patientia est? » S. Bern., de Div., serm. xviii, n. 3. — *Nota sit.* « Dignum est ut modestia nostra nota sit, sicut Domini Dei nostri modestia cunctis innotuit. » Id., in Vigil. Nat. serm. 19, n. 10. — *Dominus prope est.* Quelques auteurs, surtout parmi les contemporains, comme Meyer, Schenkel et Bisping, entendent ceci du second avènement de Notre-Seigneur, que S. Paul, d'après ces auteurs, aurait regardé comme proche. D'autres, comme Estius et Beelen, expliquent ces mots en ce sens que le Seigneur est, par sa grâce et son secours, près de nous. Comp. Ps. xxxiii, 19; cxliv, 18. Nous croyons que ces deux sens ne s'excluent pas, et qu'on peut les admettre simultanément. Comp. I Cor., xvi, 22. Nous suivons ici S. Chrys., qui a donné et admis ces deux sens. Hom. xiv, n. 1. Mais nous ne pouvons souscrire à ce que l'on dit, que S. Paul aurait eu, par rapport au second avènement du Seigneur, une opinion erronée.

6. — *Nihil.* C'est-à-dire : « nulla in re. » Cicéron a dit aussi : « In hoc genere nihil cedimus. » De Leg., lib. I, n. 5, éd. Genève., 1639. — *Solliciti sitis.* Matth., vi, 25. I Petr., v, 7. — *Sed in omni.* Sous-entendez « re, negotio ». On ne doit pas unir ce mot aux suivants : car en grec on lit : ἐν παντί τῆ προσευχῆ, et non ἐν πάσῃ προσευχῆ. — *Cum gratiarum actione.* « Quomodo enim petet quis futura, qui de præteritis gratiam non habet? » S. Chrys., hom. xiv, 1. — *Innotescant apud Deum.* « Non sic accipiendum est, tamquam Deo innotescant, qui eas et antequam essent utique noverat, sed nobis innotescant apud Deum per

7. Et que la paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment, garde vos cœurs et vos intelligences dans le Christ Jésus.

8. Du reste, mes frères, que tout ce qui est vrai, tout ce qui est pur, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable, tout ce qui fait la bonne renommée, tout ce qui est vertueux, tout ce qui est louable dans le règlement des mœurs, soit l'objet de vos pensées.

9. Ce que vous avez appris, et reçu, et entendu *de moi*, et vu en moi, pratiquez-le, et le Dieu de paix sera avec vous.

10. Mais je me suis vivement réjoui dans le Seigneur de ce qu'enfin vous avez fait reflourir vos sentiments pour moi : c'est ainsi que vous sentiez, mais vous étiez occupés.

11. Je ne dis pas cela à cause de ma pénurie : car j'ai appris à me suffire dans l'état où je me trouve.

12. Je sais être humilié et je sais

7. Et pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra, et intelligentias vestras, in Christo Jesu.

8. De cetero, fratres, quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate :

9. Quæ et didicistis, et accepistis, et audistis, et vidistis in me, hæc agite : et Deus pacis erit vobiscum.

10. Gavisus sum autem in Domino vehementer, quoniam tandem aliquando refloruistis pro me sentire, sicut et sentiebatis : occupati autem eratis.

11. Non quasi propter penuriam dico : ego enim didici, in quibus sum, sufficiens esse.

12. Scio et humiliari, scio et

tolerantiam, non apud homines per jactantiam. » S. Aug., ep. cxxx, n. 18.

7. — *Et pax Dei*. Rom., xiv, 17. Col., iii, 15. « Sine quo solatio quæcumque sunt terrena solatia, magis in eis desolatio quam consolatio reperitur. » S. Aug., ep. cxxx, n. 3. — *Omnem sensum*. Grec. : νοῦν, « intellectum ». S. Aug., Enchir., cap. Lxiii. « Neque enim sciri a nobis, nisi cum ad eam venerimus, potest. » Id., ibid. — *Custodiat*. Grec. : φρουρήσει, « custodiet ». Il n'y a ici aucun motif pour ne pas prendre ce verbe au futur, ainsi que nous le lisons en grec. L'Apôtre n'exprime pas ici un souhait, mais il indique aux Philippiens les salutaires effets qu'ils recueilleront de leur soumission aux recommandations qu'il vient de leur faire aux §§. 5-6. Comp. pl. b.; §. 9. « Deus pacis erit vobiscum. » — *Corda vestra*. « Id est affectus vestros, ut in nullo declinetis a bono. » — *Intelligentias vestras*. « Ut in nullo devietis a vero. » S. Thom. — *In Christo Jesu*. C. à d., la paix vous gardera unis à Jésus-Christ; ou bien, elle vous gardera par Jésus-Christ.

8. — « Cernis quemadmodum inter multa quæ exhortando commonuit, non neglexerit ponere, quæcumque bonæ famæ, duobusque

verbis cuncta concluderit, ubi ait, *si qua virtus, si qua laus*. Ad virtutem namque pertinent quæ antea memoravit bona; fama vero ad laudem. Puto quod non laudem hominum pro magno sumebat Apostolus.... Sed illorum duorum, id est bonæ vitæ et bonæ famæ, vel quod brevius dicitur, virtutis et laudis, unum propter se sapientissime retinebat, alterum propter alios misericordissime providebat. » S. Aug., de Bon. Vid., cap. xxii.

9. — *Deus pacis erit vobiscum*. « Nihil enim æque hostiliter adversatur animæ ac vitiositas; et nihil vicissim æque illam in tuto collocat, ac pax et virtus. » S. Chrys., hom. xiv, n. 3.

10. — *Gavisus sum...., quoniam*, etc. « Gaudet eis quia repullularunt, non sibi quia ejus indigentia subvenerunt. » S. Aug., Confess., lib. XIII, cap. xxvi. « Sæpe dixi eleemosynam, non accipientium, sed dantium causa introductam esse : nam illi sunt qui maxime quæstum faciunt. » S. Chrys., hom. xv, 1. Comp. Act., xx, 35.

11-12. — « Penuriam quippe pati quorumcumque hominum est, sed scire penuriam pati, magnorum est. Sic et abundare quis non potest? scire autem et abundare, non nisi

abundare (ubique et in omnibus institutus sum), et satiari, et esurire, et abundare, et penuriam pati.

13. Omnia possum in eo qui me confortat.

14. Verumtamen bene fecistis, communicantes tribulationi meæ.

15. Scitis autem et vos, Philippenses, quod in principio Evangelii, quando profectus sum a Macedonia, nulla mihi Ecclesia communicavit in ratione dati et accepti, nisi vos soli :

16. Quia et Thessalonicam semel et bis in usum mihi misistis.

17. Non quia quæro datum, sed requiro fructum abundantem in ratione vestra.

18. Habeo autem omnia, et abundo : repletus sum, acceptis ab Epaphrodito quæ misistis, odorem suavitatis, * hostiam acceptam, placentem Deo.

* Rom., 12, 1.

aussi vivre dans l'abondance (partout et en tout je me suis arrangé), être rassasié et avoir faim, être dans l'abondance et souffrir la pénurie.

13. Je puis tout en Celui qui me fortifie.

14. Cependant vous avez bien fait de prendre part à mes tribulations.

15. Or vous savez, vous aussi, Philippiens, que depuis que j'ai commencé à prêcher l'Évangile, quand je suis parti de la Macédoine, aucune Église ne m'a fait part de ses biens, comme pour donner après avoir reçu, si ce n'est vous seuls :

16. Car vous m'avez envoyé une fois et deux fois à Thessalonique ce qui m'était nécessaire.

17. Non que je recherche vos dons, mais je désire un fruit abondant par rapport à vous.

18. Or, j'ai tout et j'abonde : j'ai été comblé en recevant d'Épaphrodite ce que vous avez envoyé, odeur de suavité, hostie acceptée, agréable à Dieu.

eorum est quos abundantia non corrumpit. » S. Aug., de Bono Conjug., cap. xxi, n. 25. On peut voir, sur ces deux versets, S. Ambr., de Offic. ministr., lib. II, cap. xvii, en entier. Ajoutons ce témoignage d'un autre païen : « Magnum vegetal est parcimonia. » Sénèque, Ep., lib. XIX, iii.

13. — *Omnia, etc.* « Quantæ fiduciæ vox ! Nihil omnipotentiam verbi clariorem reddit, quam quod omnipotentes facit omnes qui in se sperant. » S. Bern., in Cantl. serm. LXXXV, n. 5. Comp. Marc., ix, 22. I Cor., x, 13.

14. — *Bene fecistis.* « Sacrificium christiani est elemosyna in pauperem. Hinc enim fit Deus peccatis propitius. Nisi autem peccatis propitius fiat Deus, quis remanet nisi reus? » S. Aug., serm. XLII, n. 1. — *Communicantes tribulationi meæ.* Quelle délicatesse dans cette expression, qui a pour but de rappeler aux Philippiens ce qu'ils viennent de faire pour leur apôtre ! Voy. Rom., xii, 13 et la note. I Tim., vi, 18. Hebr., xiii, 16.

15-16. — Voy. II Cor., xi, 9.

17. — « Non ut ego, inquit, explear, sed ne vos remaneatis inanes. » S. Aug., serm. XLVI, n. 4. « Didici a te, Deus meus, inter datum et fructum discernere. Datum est res ipsa quam dat qui impertitur hæc necessaria : veluti est nummus, cibus, potus, vestimentum, tectum, adjutorium. Fructus autem, bona et recta voluntas datoris est.... Datum est suscipere prophetam, suscipere justum, porrigere calicem aquæ frigidæ discipulo ; fructus autem, in nomine prophetæ, in nomine justii, in nomine discipuli hoc facere. » S. Aug., Confess., lib. XIII, cap. xxvi, n. 41.

18. — *Hostiam acceptam, placentem Deo.* Comp. Hebr., xiii, 16. « Verum sacrificium est omne opus quod agitur, ut sancta societate inhæreamus Deo, relatum scilicet ad illum finem boni, quo veraciter beati esse possimus. Unde et ipsa misericordia qua homini subvenitur, si propter Deum non fit, non est sacrificium.... Cum igitur vera sacrificia sint opera misericordiæ... quæ referuntur ad Deum, » etc. S. Aug., de Civ. Dei, lib. X,

19. Mais que mon Dieu comble tous vos désirs selon ses richesses, dans la gloire, dans le Christ Jésus.

20. Mais à Dieu et à notre Père, gloire dans les siècles des siècles. Amen.

21. Saluez tous les saints en Jésus-Christ.

22. Les frères qui sont avec moi vous saluent. Tous les saints vous saluent, mais principalement ceux qui sont de la maison de César.

23. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

19. Deus autem meus impleat omne desiderium vestrum, secundum divitias suas, in gloria in Christo Jesu.

20. Deo autem et Patri nostro gloria in sæcula sæculorum. Amen.

21. Salutate omnem sanctum in Christo Jesu.

22. Salutant vos, qui mecum sunt fratres. Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de Cæsaris domo sunt.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

cap. vi. « Profecto ipsa opera misericordiæ sunt sacrificia quibus placetur Deo. » Id., ibid., cap. xxiv, n. 2.

19. — *Meus*. Act., xxiv, 14. — *Impleat*. Quelques mss. grecs, S. Chrys. et les interprètes grecs lisent de même. Mais la plupart des mss. et les éd. de Tischendorf portent πληρώσει, « implebit. » Comparez II Cor., ix, 10, 11. — *Desiderium*. Grec: γρηῃάν, « necessitatem. » Sur cette leçon du texte grec, S. Chrys. fait la remarque suivante: « Vide igitur quid precetur; non dixit, faciat divites ac valde opulentos.... sed ut ne egeatis, sed habeatis quæ vobis opus sunt. » — *In gloria*. « Ita abundabunt vobis omnia, ut in gloria ipsius sitis habituri. » Id., hom. xv, n. 4.

20. — Comp. Rom., xvi, 27. I Tim., vi, 16. II Tim., iv, 18. Hebr., xiii, 21. » De his omnibus sit Deo Trinitati et Patri nostro gloria. » S. Thom., in cap. iv, lect. 11.

21. — *In Christo Jesu*. Rattachez ces

mots au verbe « salutate », et non pas à « omnem sanctum. »

22. — *Qui de Cæsaris domo sunt*. « Erexit ipsos ac confirmavit, ostendens ad imperatoriam etiam domum pervenisse prædicationem. » S. Chrys., hom. xv, n. 4. Mais quels sont ces chrétiens de la maison de Néron? Cela ne peut se dire d'une manière certaine. On peut à ce sujet consulter un savant mémoire *sur les chrétiens de la maison de Néron*, par l'abbé Greppo, vicaire général de Belley; Paris, Debécourt, 1840. Vidal, S. Paul, t. II, pp. 248-281; Paris, 1863.

23. — « Consuetam benedictionem fini adjecit. Eam nos quoque consequamur, intercessionem quidem ejus qui hæc scripsit, auxilio autem Christi Domini. Cum quo Patri gloria cum sanctissimo Spiritu, nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen. » C'est à Théodoret que nous avons emprunté cette pieuse et édifiante conclusion de notre commentaire sur l'Épître aux Philippiens.

